



Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Vaud 2019

Ce document est publié par la Police cantonale Vaudoise (PCV) sur la base des extractions et exploitations statistiques fournies par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Les données "brutes" sont fournies par la PCV à l'OFS. Elles regroupent l'ensemble des cas portés à la connaissance de l'un des corps de police du canton de Vaud (y compris Police ferroviaire et Corps des gardes-frontière) et ayant fait l'objet d'un rapport.

Police cantonale vaudoise – Direction communication et relations avec les citoyens
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
tél +41 21 644 81 90

e-mail : communication.police@vd.ch – web : www.police.vd.ch

Table des matières

1	Introduction	6
1.1	Généralité	6
1.1.1	Évolution annuelle des infractions au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers	6
1.1.2	Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP, LStup et LEI	7
1.2	Cybercriminalité.....	8
1.3	Cambriolages et dommages à la propriété.....	10
1.4	Violences domestiques.....	11
1.5	Loi sur les stupéfiants	12
2	Aperçu.....	14
2.1	Infractions selon la loi.....	14
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	14
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	15
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	16
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	16
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	17
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	18
2.3	Infractions selon la répartition géographique	19
2.3.1	Code pénal (CP)	19
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	19
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	21
	Fréquence (‰) et évolution par commune	22
2.3.2	Loi sur stupéfiants (LStup).....	23
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	23
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	24
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	25
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	26
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	27
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	27
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	28
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	29
	Fréquence (‰) et évolution par commune	30
2.4	Prévenus selon la loi	31
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	31
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	32
2.4.2.1	Code pénal (CP)	32
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	33
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	33
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	34
2.4.4.1	Code pénal (CP)	35
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	37

2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	38
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	39
2.4.5.1	Code pénal (CP)	39
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	39
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	40
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	40
3	Partie détaillée.....	41
3.1	Infractions de violence.....	41
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	41
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	42
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	43
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	43
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	43
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	44
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	44
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	44
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	45
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	46
3.2	Violences domestiques.....	47
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	47
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	48
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	49
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	50
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	50
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	50
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	51
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	52
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	52
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	53
3.5	Brigandage.....	54
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	54
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	54
3.6	Vol.....	55
3.6.1	Répartition selon le type de vol	55
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	55
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	56
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	56
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	57
3.7	Vol de véhicule.....	58
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	58
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	58
3.8	Dommmages à la propriété.....	59
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	59
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	59
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	60
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	61
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	62

3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	62
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	63
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	64
3.9.3.1	Consommation par substances	64
3.9.3.2	Trafic par substances	65
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	65
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	65
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	66
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	66
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	67
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	68
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	69
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	69
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	70
4	Évolution.....	71
4.1	Tableaux	71
4.1.1	Infractions selon la loi	71
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	72
4.1.3	Code pénal: infractions par district	73
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	74
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	75
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	75
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	76
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	77
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	78
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	79
4.1.11	Infractions de violence	80
4.1.12	Infractions de violence domestique	81
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	82
4.2	Graphiques.....	83
4.2.1	Infractions selon la loi	83
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	84
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	84
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	85
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	85
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	86
5	Glossaire méthodologique.....	87
5.1	Introduction.....	87
5.2	Définitions	87
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	87
5.2.2	L'infraction.....	87
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	87
5.2.4	La personne lésée	87
5.2.5	La population résidente permanente	87
5.2.6	Etat des communes.....	88
5.3	Principes d'exploitation des données	88
5.3.1	Statistique de sortie	88

5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	88
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	88
5.4	Chiffres clés	88
5.4.1	Chiffres absolus.....	88
5.4.2	Chiffres relatifs.....	88
5.4.3	Graphiques	89
6	Index des tableaux.....	90
7	Index des figures.....	91

1 Introduction

1.1 Généralité

57211 infractions en 2019

- 6% (par rapport à 2018)

Depuis 2012, les infractions portées à la connaissance de la police sont en forte diminution dans le canton de Vaud. Le volume enregistré en 2019 est le plus bas de ces dix dernières années.

1.1.1 Évolution annuelle des infractions au Code pénal, à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers

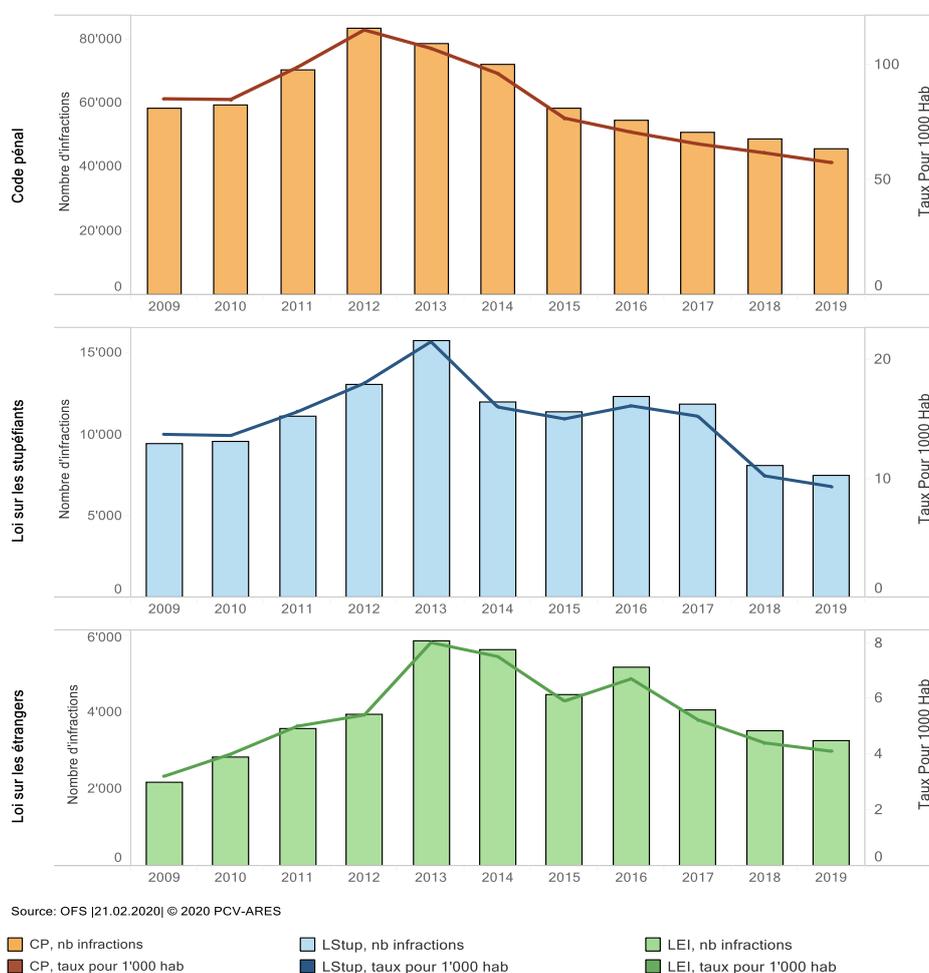


Figure 1 : Évolution annuelle des infractions, supplément cantonal
Source : OFS. Émis par PCV

L'année 2019 enregistre les volumes les plus faibles des infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEI) (Figure 1). Il faut rappeler que les infractions à la LStup, ainsi qu'à la LEI, sont tributaires de l'activité de la police et donc qu'une partie de ces diminutions peuvent être dues à des décisions législatives en la matière.

1.1.2 Évolution annuelle des prévenus d'infraction au CP, LStup et LEI

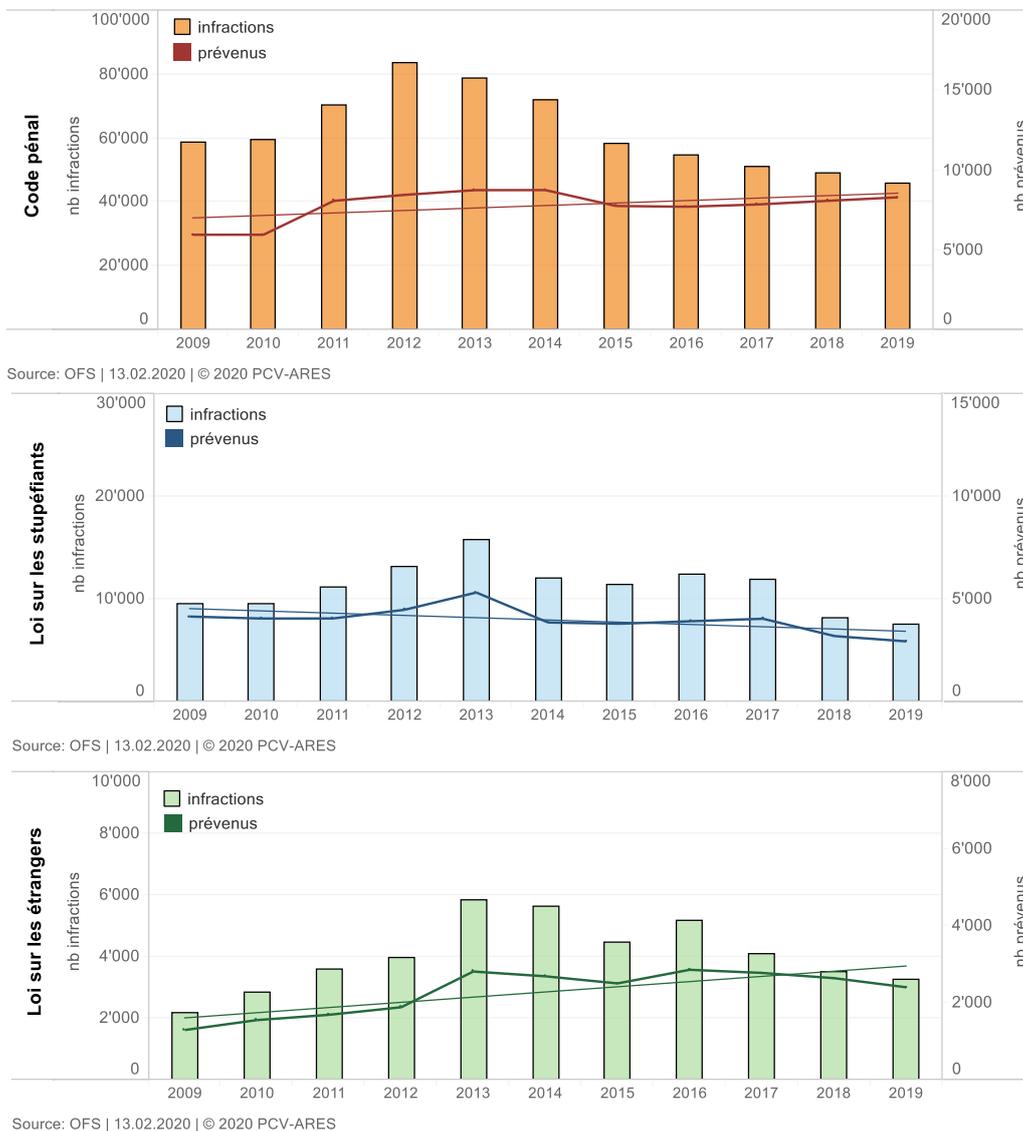


Figure 2 : Évolution annuelle des prévenus, supplément cantonal
Source : OFS. Émis par PCV

De manière générale, une diminution de 2% du nombre de prévenus est observée en 2019 par rapport à 2018 (Figure 2). Cette baisse est concomitante à la diminution du nombre d'infractions relevées l'année passée. Toutefois, concernant le Code pénal, il y a lieu de relever la baisse de 6% de la criminalité, alors que le nombre de prévenus augmentent de 3%, signe de l'activité policière soutenue. À noter également que 13% des prévenus au Code pénal sont mineurs. Toutefois, ils sont sous-représentés par rapport à la population vaudoise qui comptabilise 22,1% de mineurs sur le Canton de Vaud¹ en 2017.

¹ Annuaire Statistique Vaud 2019 : https://issuu.com/etatdevaud/docs/annuaire2019_issuu

1.2 Cybercriminalité

Comme les années précédentes, les infractions de cybercriminalité enregistrées par les polices vaudoises continuent à augmenter en 2019. La cybercriminalité économique est le domaine le plus important en la matière (Figure 3). Les autres infractions concernent la cyber-atteinte à la réputation, les pratiques déloyales, les pratiques déloyales et dans une moindre mesure les cyber-délits sexuels.

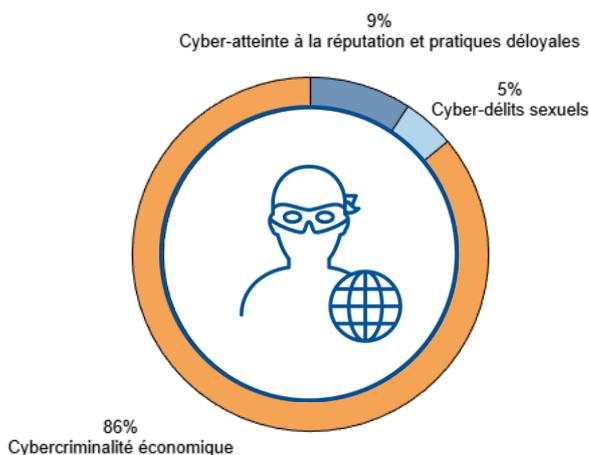


Figure 3 : Distribution des domaines de cybercriminalité, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

Les infractions les plus représentées dans les cadre de la cybercriminalité économique (et de la cybercriminalité de manière générale) sont les **escroqueries** (Figure 4). En effet, l'utilisation d'internet et de l'informatique pour ce genre d'infraction est en forte augmentation ces dernières années.

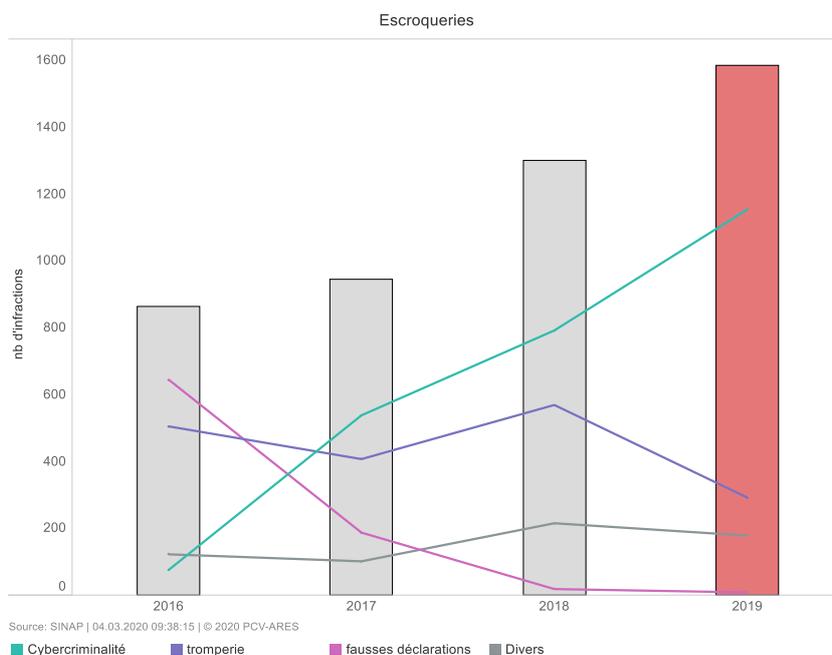


Figure 4 : Évolution annuelle des escroqueries, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

Les deux premiers modes opératoires (Figure 5) des cyber-escroqueries sont la « non-livraison de marchandise depuis des sites de petites annonces », ainsi que « l’abus des systèmes de paiement en ligne ». Ils représentent à eux seuls près de 70% de ce type d’infractions.

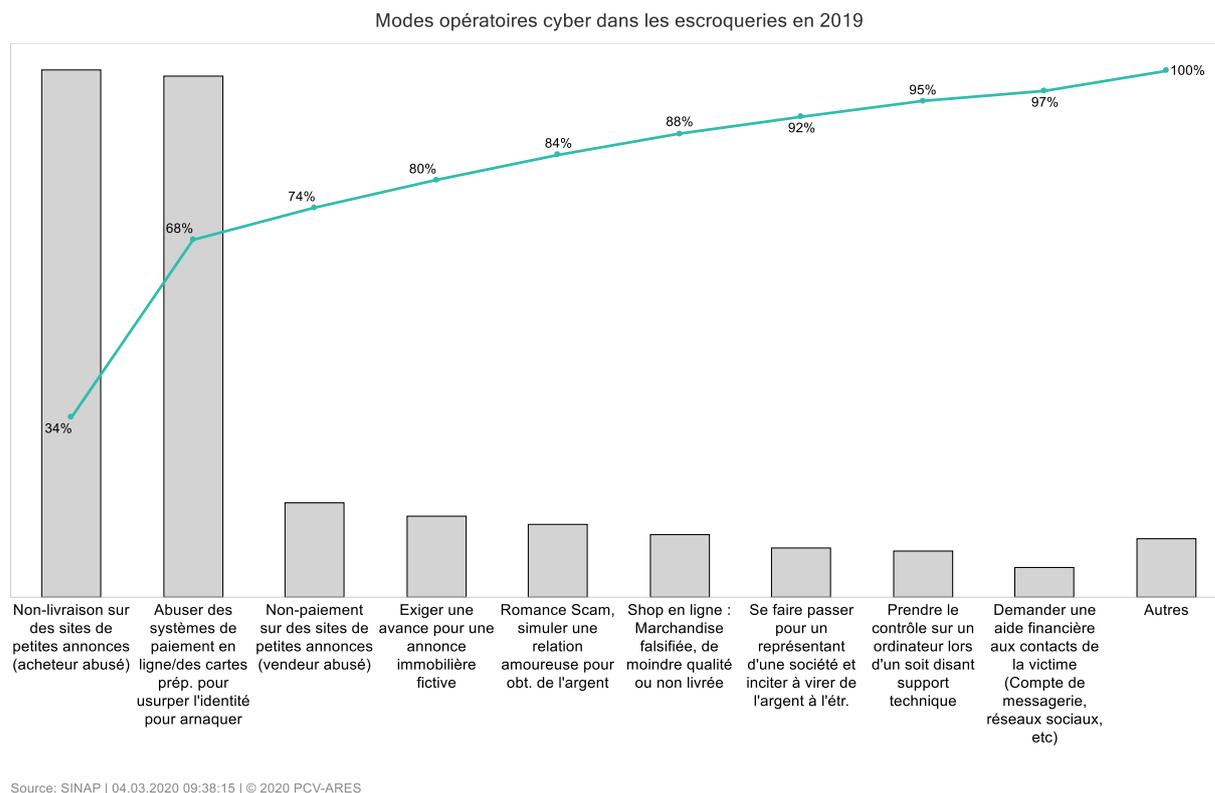


Figure 5 : Principaux modes opératoires des cyber-escroqueries, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

Si l’augmentation continue en matière d’infractions de cybercriminalité ces dernières années se confirme aussi en 2019, il n’est pas possible d’affirmer que celle-ci soit due uniquement à une réelle augmentation des cas. En effet, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été menées ces dernières années. Elles ont eu pour objectif d’encourager les victimes à déposer plainte plus systématiquement. Dès lors, cette annonce à la police plus régulière pourrait expliquer en partie la hausse des infractions enregistrées à la police. De plus, une modification dans la méthodologie de saisie qui ne permet pas la comparaison avant 2016 peut encore avoir influencé artificiellement cette augmentation.

A relever également qu’une part certainement très importante de cas dans ce domaine ne sont pas reportés à la police, notamment les tentatives.

1.3 Cambriolages et dommages à la propriété

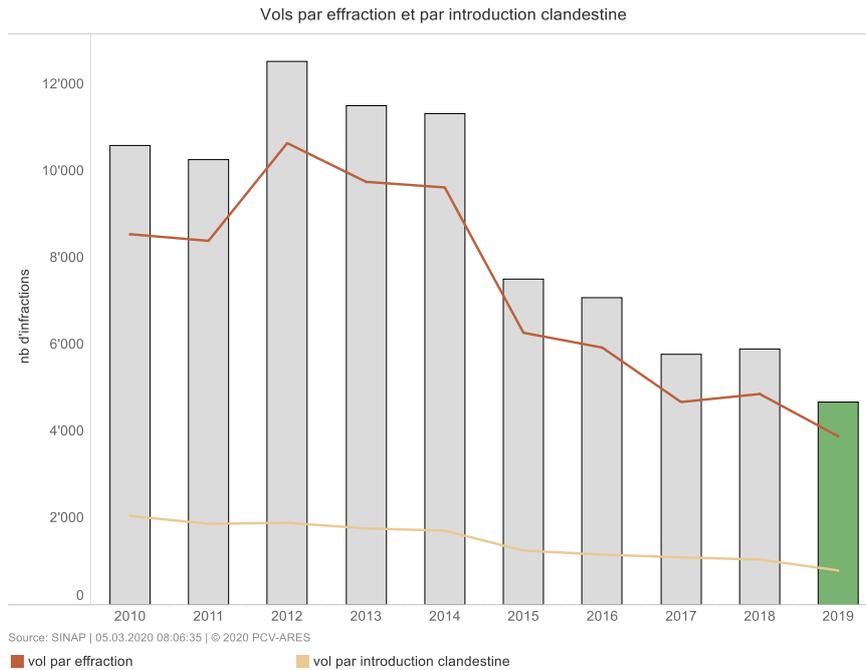


Figure 6 : Évolution annuelle des cambriolages, supplément cantonal
 Source : PCV. Émis par PCV

Alors qu’une légère hausse de 2% des cambriolages (Figure 6) avait été relevée en 2018. En 2019, c’est une forte diminution qui est observée pour les vols par effraction ainsi que pour les vols par introduction clandestine dans le canton de Vaud, enregistrant ainsi le volume le plus bas des cambriolages ces dix dernières années.

Simultanément, une baisse des dommages à la propriété (Figure 7) est également visible en 2019.

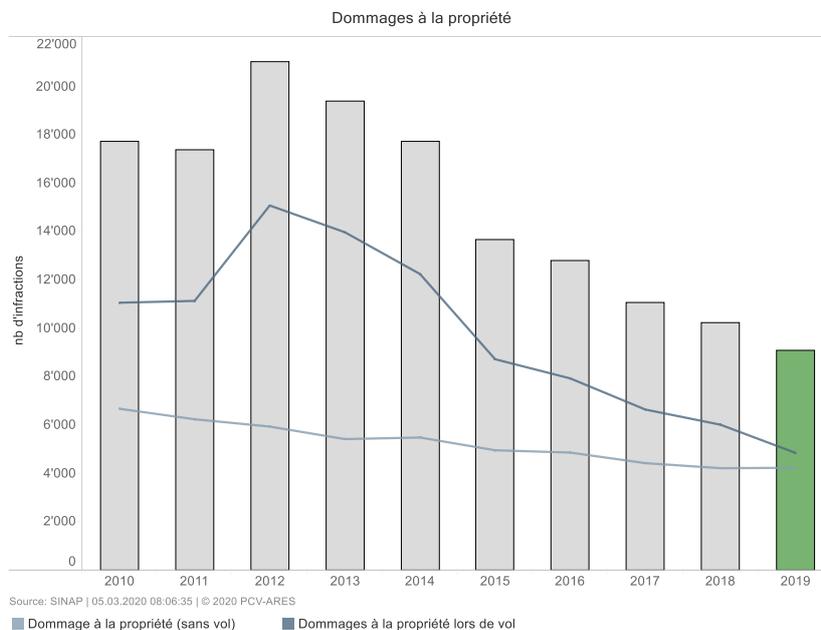


Figure 7 : Évolution annuelle dommages à la propriété, supplément cantonal
 Source : PCV. Émis par PCV

1.4 Violences domestiques

Le volume de violences domestiques (Figure 8) a fortement augmenté en 2019. Dans plus de 80% des cas, elles ont lieu lors de relation de couple et ex-couple. Cette augmentation vient principalement des hausses constatées des voies de fait, des menaces et des injures dans le cadre familial. Toutefois, elle est peut être également liée à un dépôt de plainte plus systématique des victimes encouragées par les nombreuses campagnes de prévention dans ce domaine et une amélioration des constatations des cas dans la pratique policière. À noter qu'en 2019, 28% des violences domestiques ont abouti à une mesure d'expulsion prononcée par la police. La mesure a été confirmée par le Ministère public dans 88% des cas.

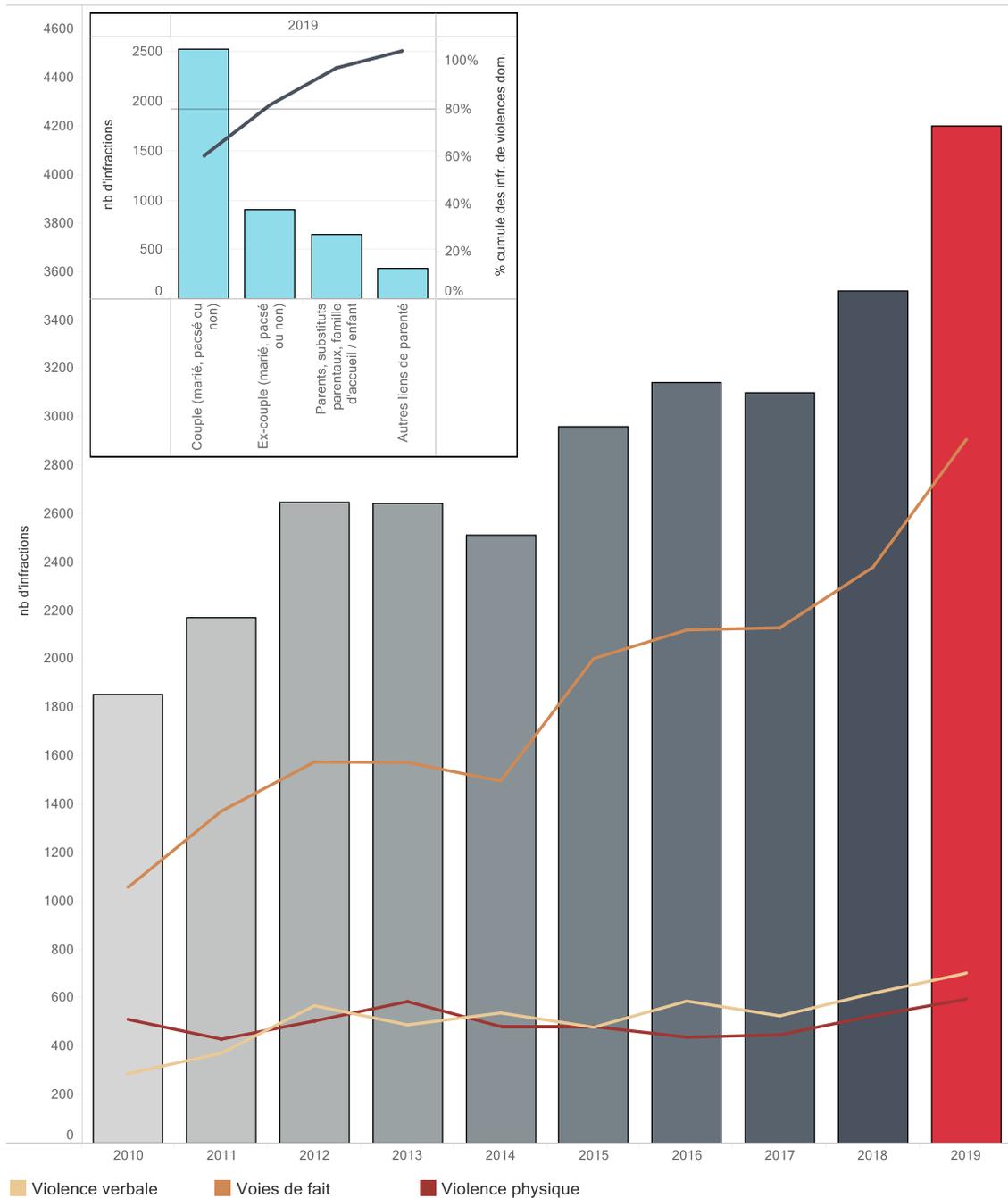


Figure 8 : Évolution annuelle des violences domestiques, supplément cantonal
Source : PCV. Émis par PCV

1.5 Loi sur les stupéfiants

Le 1er octobre 2013, la modification de la loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur avec l'introduction des amendes d'ordre (AO) pour la consommation, par des adultes, de stupéfiants ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas 10 grammes de stupéfiants. Dès juin 2016, le commerce de cannabis légal, le cannabidiol (CBD) se développe en Suisse de manière conséquente. Sans une analyse en laboratoire, il n'est pas possible de distinguer le CBD, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure à 1%, d'un chanvre illégal. Le 6 septembre 2017, le tribunal fédéral rend un arrêt stipulant que la détention ou l'acquisition de produits de type cannabique de moins de 10 grammes n'est pas punissable (ATF 6B 1273/2016). En cas de contrôle, la marchandise est saisie et détruite. Cette mesure ne s'applique pas aux mineurs. La procédure des amendes d'ordre reste applicable à toute personne surprise en flagrant délit de consommation de produits de type cannabique, dans la mesure où la teneur en THC est supérieure à 1%.

Le nombre d'AO ne figure pas dans les graphiques / tableaux de l'OFS, qui concernent uniquement les dénonciations à la LStup. Aussi, en combinant les AO délivrées aux contraventions dénoncées par la police, la Figure 9 présente un état de situation global des consommations de cannabis.

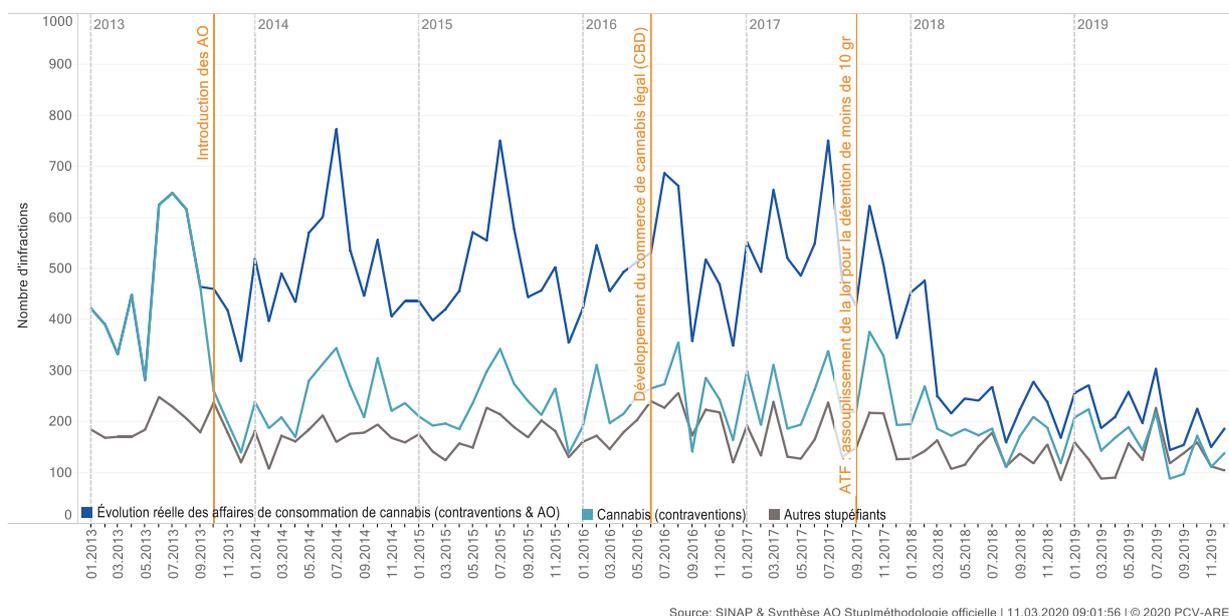


Figure 9 : Évolution mensuelle des consommations de stupéfiants (contravention et AO), supplément cantonal
Source : PCV et Polices communales. Émis par PCV

La Figure 10 présente l'évolution mensuelle des amendes d'ordre pour la consommation par des adultes de stupéfiants (moins de 10 gr.) et ayant des effets de type cannabique. À la suite des différentes modifications de la loi, le volume a très fortement baissé dès 2018.

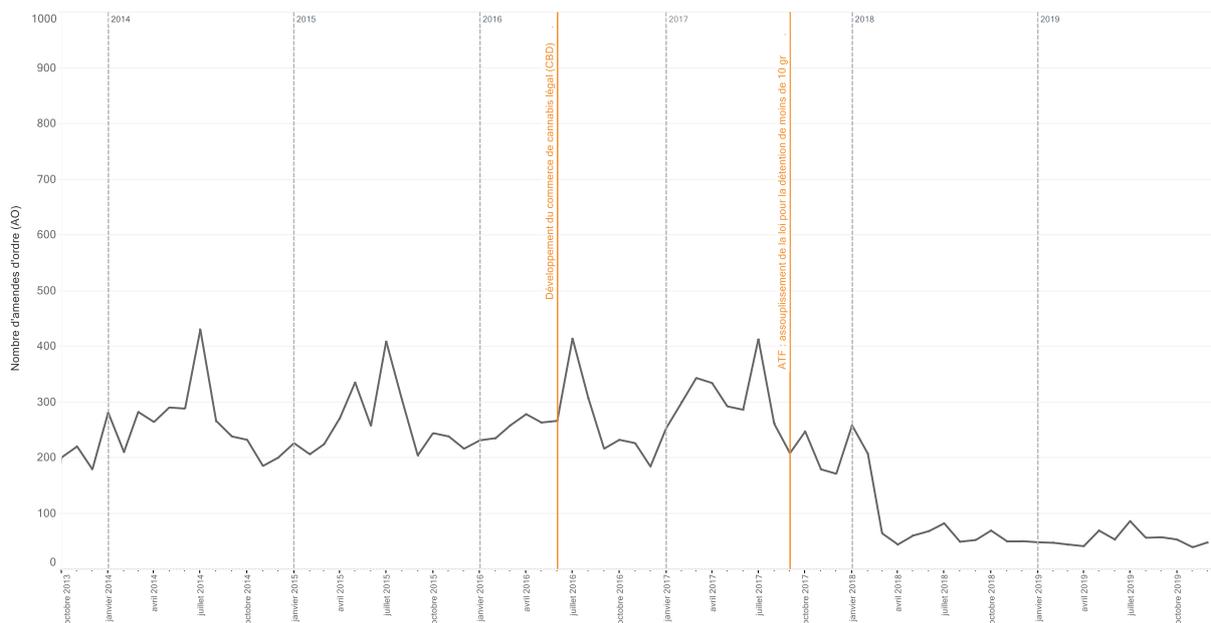


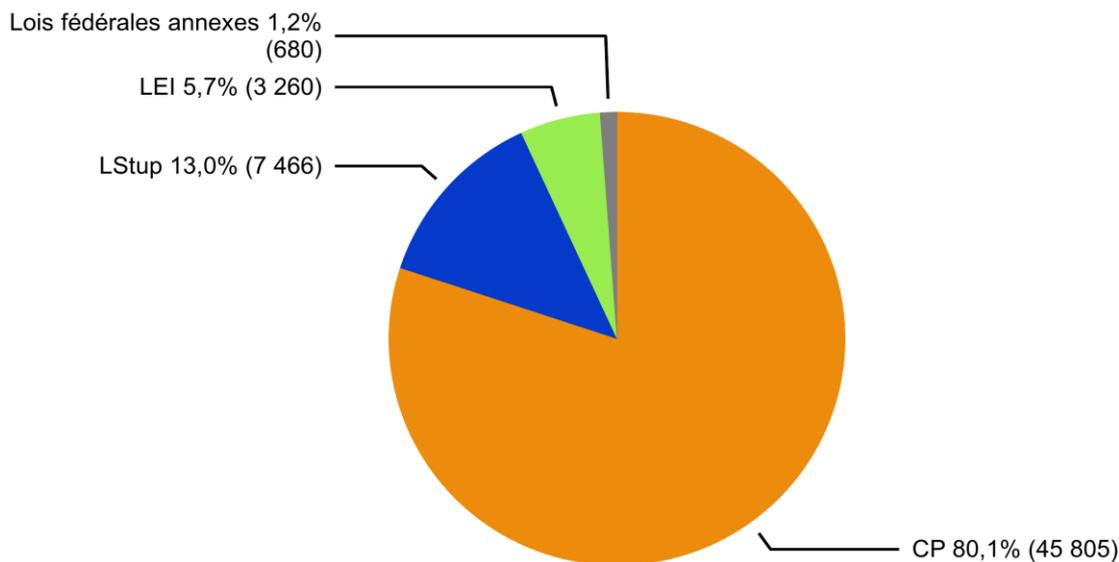
Figure 10 : Amende d’ordre pour la consommation de stupéfiant, supplément cantonal
 Source : PCV et Polices communales. Émis par PCV

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 680 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2019. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 *Élucidations et évolution des infractions selon la loi***Élucidations et évolution des infractions selon la loi**

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Code pénal (CP)	48 804	32,1%	45 805	36,3%	-6%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	8 084	92,0%	7 466	91,1%	-8%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 520	100,0%	3 260	99,8%	-7%
Autres lois fédérales annexes	601	95,7%	680	96,2%	13%

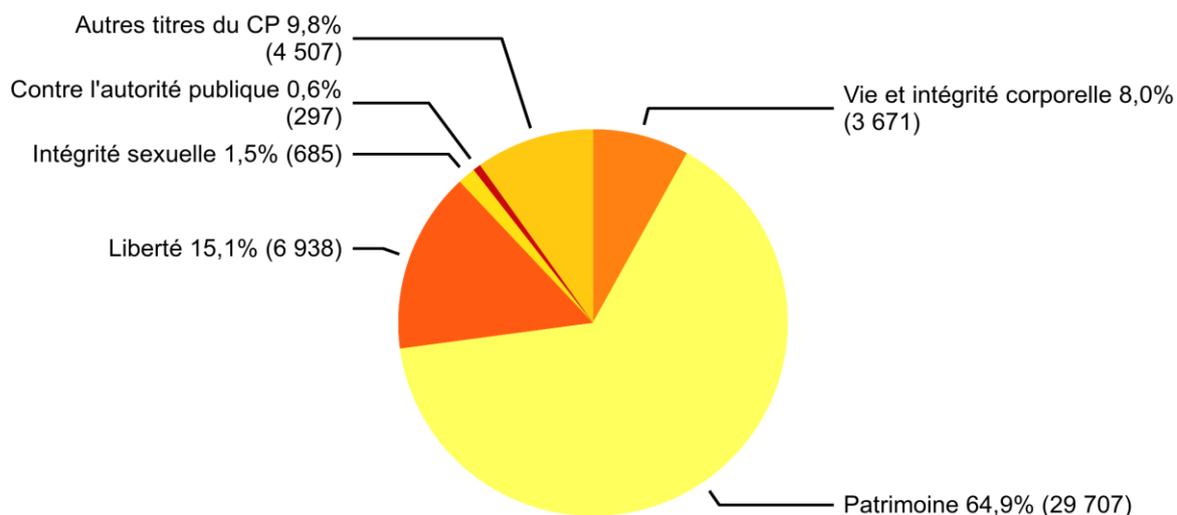
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

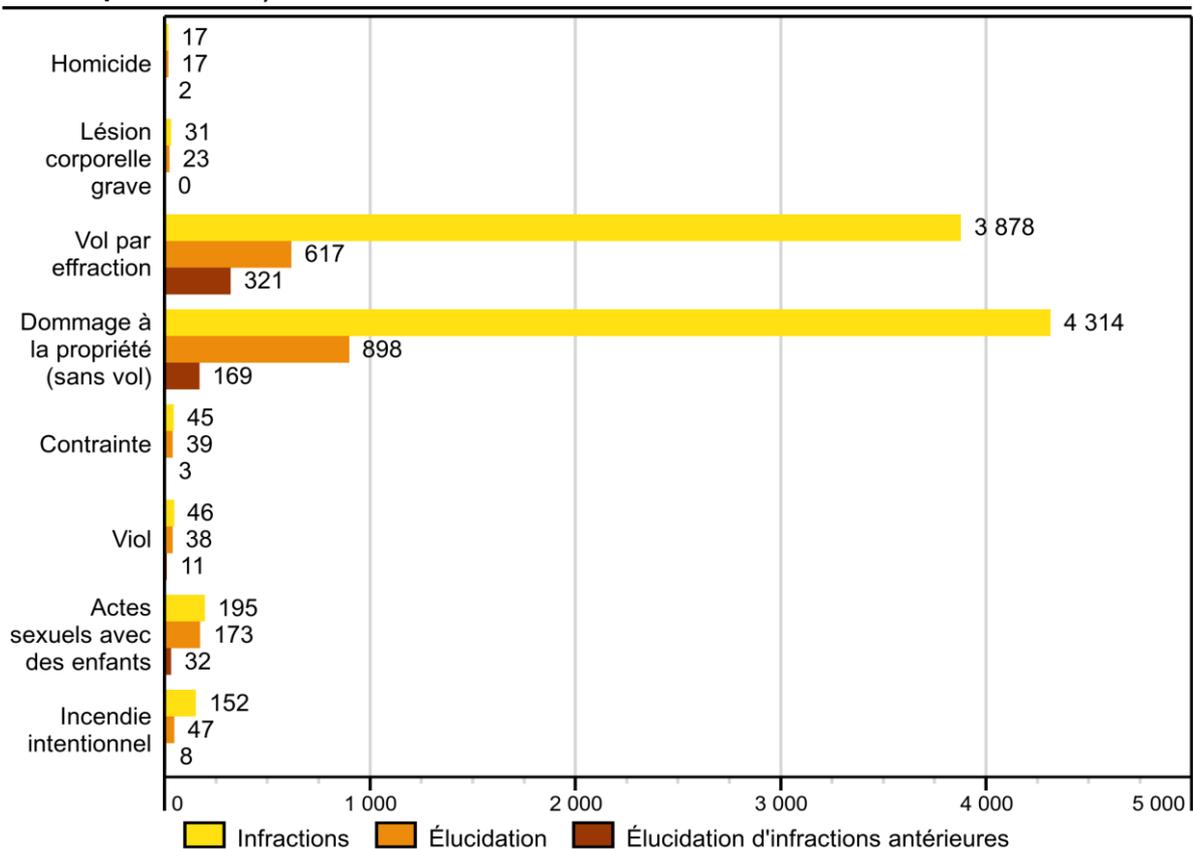
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	48 804	32,1%	45 805	36,3%	-6%
Total vie et intégrité corporelle	3 382	83,9%	3 671	85,2%	9%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	100,0%	4	100,0%	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	14	100,0%	13	100,0%	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	51,7%	31	74,2%	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	829	75,0%	820	73,9%	n.s.
Total patrimoine	32 373	18,2%	29 707	20,5%	-8%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	16 096	16,8%	14 525	20,0%	-10%
dont vol par effraction	4 856	14,1%	3 878	15,9%	-20%
dont vol à l'arrachée	161	11,8%	134	23,1%	-17%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 671	5,6%	2 398	6,0%	-10%
Brigandage (Art. 140)	229	45,9%	220	36,8%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 267	20,6%	4 314	20,8%	1%
Escroquerie (Art. 146)	1 325	37,4%	1 614	29,2%	22%
Extorsion et chantage (Art. 156)	81	23,5%	92	21,7%	n.s.
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	8	50,0%	11	81,8%	n.s.
Total honneur, domaine secret ou privé	2 893	83,8%	3 189	85,8%	10%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	319	73,7%	329	64,7%	n.s.
Total liberté	7 900	35,5%	6 938	41,6%	-12%
Menaces (Art. 180)	1 838	87,0%	1 963	86,4%	7%
Contrainte (Art. 181)	37	83,8%	45	86,7%	n.s.
Traite d'êtres humains (Art. 182)	3	33,3%	12	66,7%	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	29	58,6%	6	83,3%	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	291	69,8%	291	71,8%	n.s.
Total intégrité sexuelle	656	83,2%	685	84,2%	4%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	197	88,3%	195	88,7%	n.s.
Viol (Art. 190)	52	90,4%	46	82,6%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	48	58,3%	50	64,0%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	126	89,7%	125	88,0%	n.s.
Total danger collectif	352	51,4%	305	52,1%	-13%
Incendie intentionnel (Art. 221)	181	29,8%	152	30,9%	-16%
Total autorité publique	312	97,4%	297	94,3%	n.s.
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	256	98,8%	239	93,3%	n.s.
Total administration de la justice	139	91,4%	187	91,4%	35%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	95	92,6%	127	92,1%	34%
Autres infractions du Code pénal	797	68,8%	826	75,1%	4%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 13: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

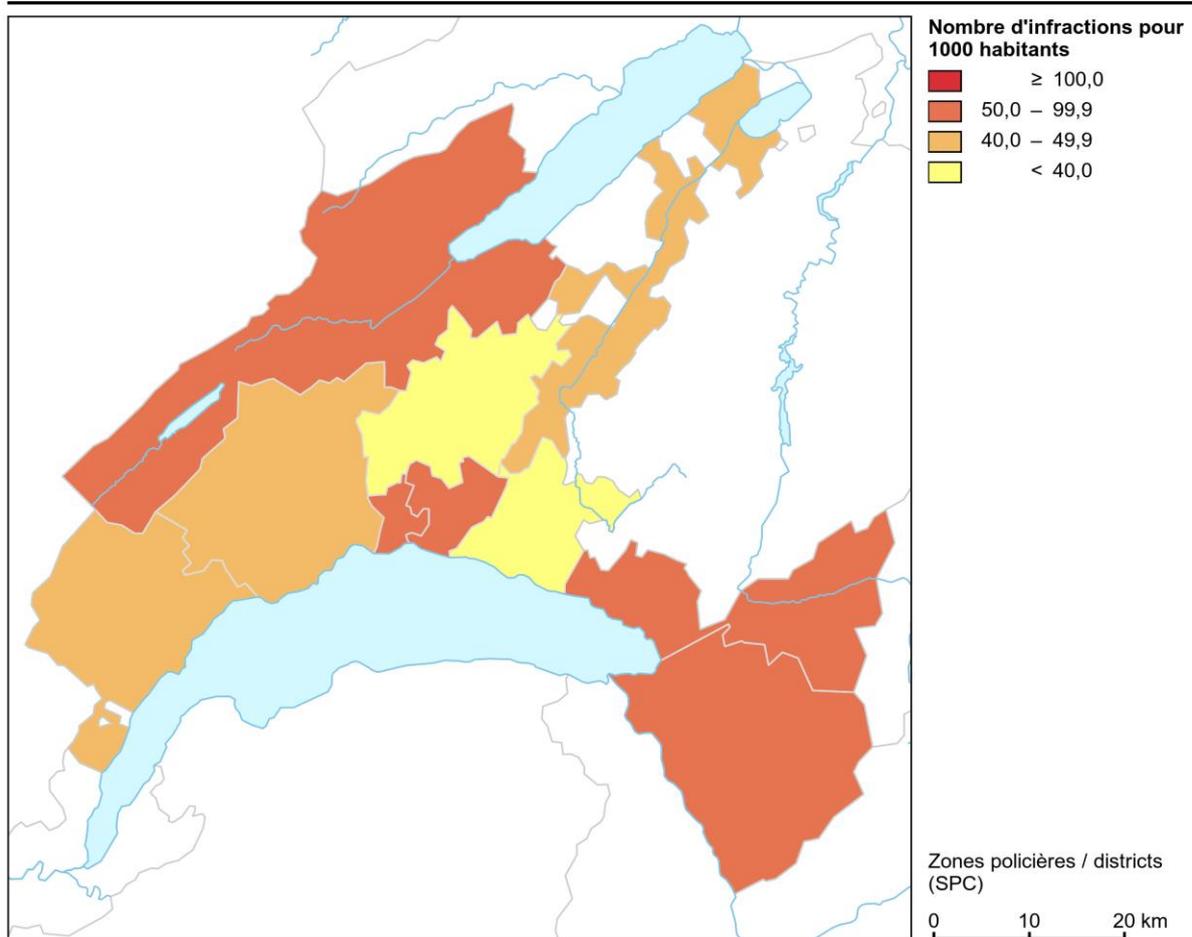
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

De plus la survenance d'une activité délictueuse peut être expliquée lorsqu'un auteur motivé et une cible potentielle se rencontrent dans le même espace-temps. Ainsi, dans la plupart des cas, le crime n'est pas distribué aléatoirement dans l'espace et le temps. Autrement dit, lorsqu'il y a une concentration de personne et de biens, notamment dans les grandes villes, des zones particulières ou encore des manifestations, la probabilité de survenance est fortement augmentée pour les délits d'opportunité.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 14: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

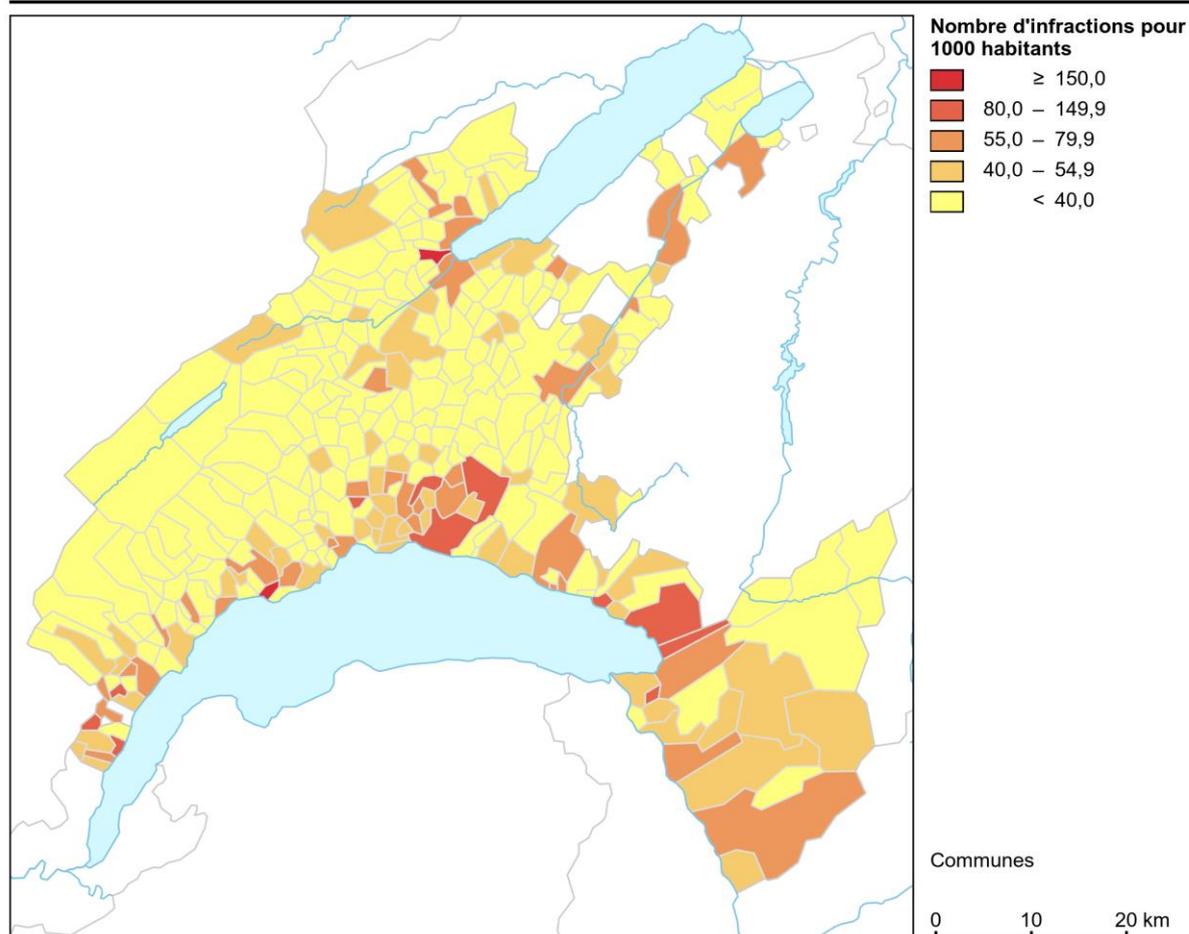
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	15584	165459	94,2	13944	166367	83,8	-11%
Nyon	5042	99604	50,6	4879	100685	48,5	-3%
Jura-Nord vaudois	4922	91600	53,7	4691	91971	51,0	-5%
Riviera-Pays-d'Enhaut	5702	85382	66,8	6003	84980	70,6	5%
Morges	3748	81767	45,8	3522	82609	42,6	-6%
Ouest lausannois	4971	75407	65,9	4223	76212	55,4	-15%
Lavaux-Oron	2338	61580	38,0	2372	62329	38,1	1%
Aigle	2627	45386	57,9	2697	45589	59,2	3%
Gros-de-Vaud	1436	44626	32,2	1407	45258	31,1	-2%
Broye-Vully	2394	42318	56,6	2067	43145	47,9	-14%
Inconnu VD	40	–	–	0	–	–	n.s.
Canton de Vaud	48804	793129	61.5	45805	799145	57.3	-6%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 15: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

Le graphique ci-dessus est à nuancer pour les raisons explicitées en page 19. Ni les pendulaires ni les zones d'attractions (commerces, manifestations, etc...) ne sont pris en compte dans le calcul des fréquences par commune. Dès lors, ces fréquences sont à interpréter en tenant compte notamment de l'activité culturelle et commerciale de celles-ci, en particulier pour les petites communes.

Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	14 106	138 905	101,6	12 524	139 111	90,0	-11%
Yverdon-les-Bains	2 337	30 143	77,5	2 283	30 157	75,7	-2%
Montreux	2 230	26 574	83,9	2 457	25 984	94,6	10%
Nyon	1 523	20 533	74,2	1 293	21 198	61,0	-15%
Renens (VD)	1 502	21 036	71,4	1 358	20 927	64,9	-10%
Vevey	1 768	19 827	89,2	1 890	19 891	95,0	7%
Pully	779	18 160	42,9	641	18 313	35,0	-18%
Morges	1 117	15 838	70,5	989	15 708	63,0	-11%
Gland	653	13 078	49,9	679	13 109	51,8	4%
Ecublens (VD)	687	12 488	55,0	705	12 863	54,8	n.s.
Prilly	903	12 110	74,6	595	12 399	48,0	-34%
La Tour-de-Peilz	558	11 752	47,5	621	11 828	52,5	11%
Lutry	423	9 986	42,4	494	10 290	48,0	17%
Aigle	723	10 131	71,4	734	10 119	72,5	n.s.
Payerne	785	9 699	80,9	710	9 949	71,4	-10%
Epalinges	508	9 333	54,4	453	9 611	47,1	-11%
Bussigny	536	8 645	62,0	442	8 736	50,6	-18%
Le Mont-sur-Lausanne	555	8 097	68,5	581	8 523	68,2	5%
Crissier	573	8 037	71,3	530	7 930	66,8	-8%
Bex	427	7 747	55,1	508	7 771	65,4	19%
Chavannes-près-Renens	430	7 649	56,2	344	7 727	44,5	-20%
Ollon	377	7 497	50,3	371	7 463	49,7	n.s.
Orbe	314	6 987	44,9	274	6 938	39,5	-13%
Rolle	395	6 218	63,5	422	6 259	67,4	7%
Blonay	261	6 190	42,2	200	6 173	32,4	-23%
Moudon	371	6 187	60,0	375	6 135	61,1	n.s.
Villeneuve (VD)	356	5 673	62,8	404	5 773	70,0	13%
Echallens	274	5 732	47,8	224	5 740	39,0	-18%
Saint-Prex	268	5 682	47,2	245	5 682	43,1	-9%
Oron	235	5 461	43,0	293	5 501	53,3	25%
Bourg-en-Lavaux	215	5 285	40,7	232	5 369	43,2	n.s.
Préverenges	203	5 286	38,4	176	5 287	33,3	-13%
Saint-Légier-La Chiésaz	246	5 163	47,6	238	5 184	45,9	n.s.
Chavornay	200	4 903	40,8	216	5 000	43,2	n.s.
Sainte-Croix	260	4 916	52,9	254	4 863	52,2	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	276	4 508	61,2	215	4 668	46,1	-22%
Le Chenit	239	4 597	52,0	152	4 586	33,1	-36%
Cheseaux-sur-Lausanne	151	4 357	34,7	121	4 343	27,9	-20%
Avenches	325	4 208	77,2	299	4 294	69,6	-8%
Lucens	214	4 133	51,8	174	4 204	41,4	-19%
Autres communes	10 501	270 378	-	10 089	273 539	-	-4%

© OFS, Neuchâtel 2020

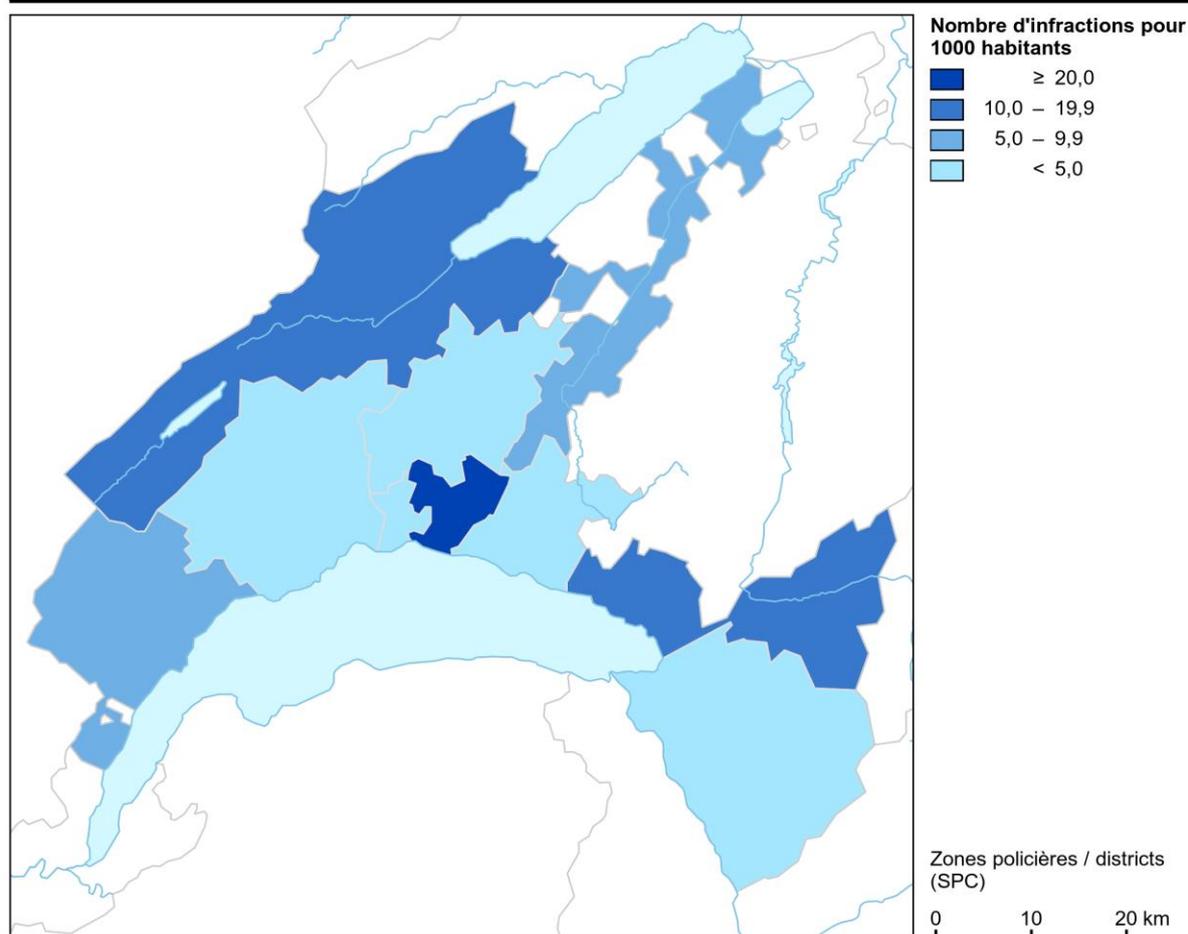
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 16: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (%) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par district

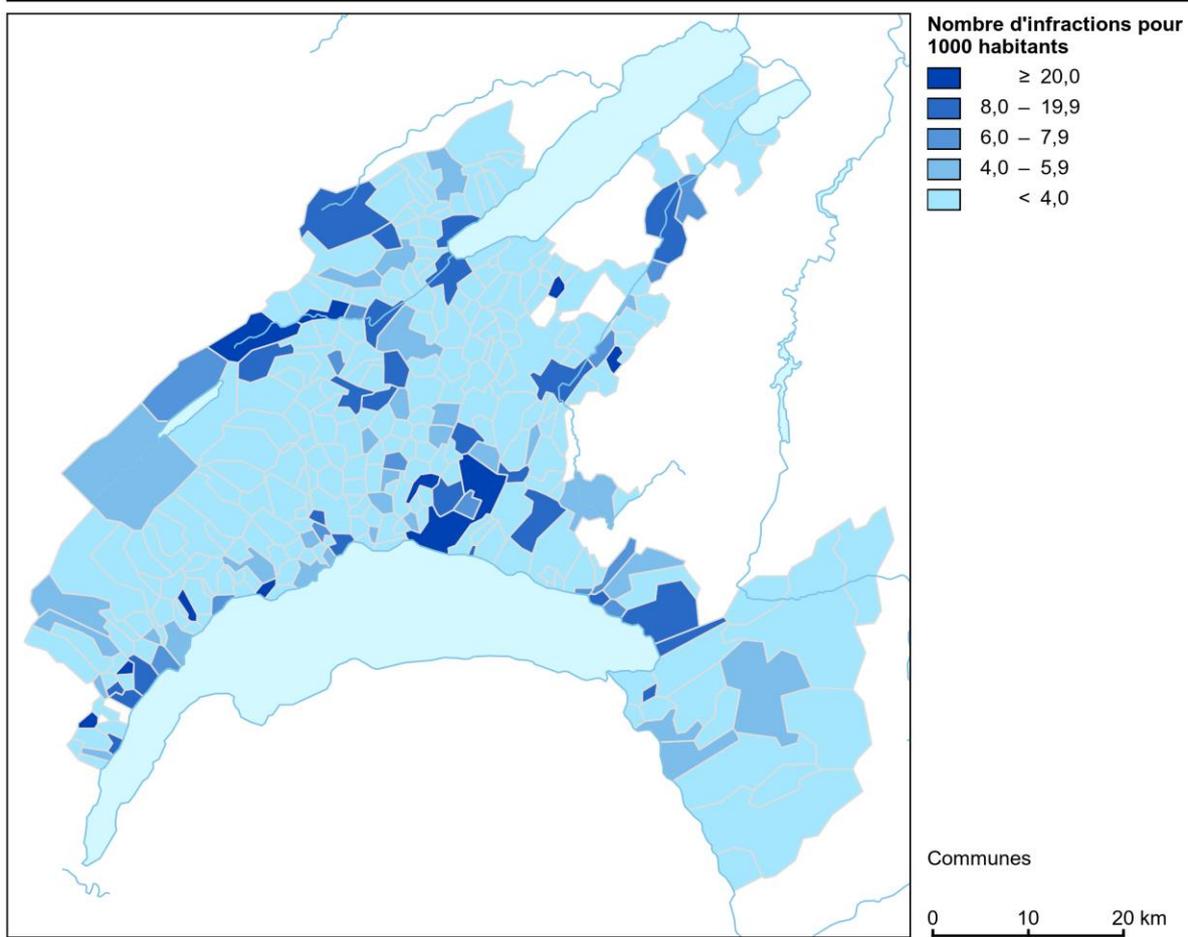
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	4102	165459	24,8	3651	166367	21,9	-11%
Nyon	619	99604	6,2	645	100685	6,4	4%
Jura-Nord vaudois	910	91600	9,9	967	91971	10,5	6%
Riviera-Pays-d'Enhaut	980	85382	11,5	901	84980	10,6	-8%
Morges	333	81767	4,1	385	82609	4,7	16%
Ouestlausannois	303	75407	4,0	246	76212	3,2	-19%
Lavaux-Oron	212	61580	3,4	156	62329	2,5	-26%
Aigle	232	45386	5,1	170	45589	3,7	-27%
Gros-de-Vaud	138	44626	3,1	108	45258	2,4	-22%
Broye-Vully	255	42318	6,0	237	43145	5,5	n.s.
InconnuVD	0	–	–	0	–	–	n.s.
Canton de Vaud	8084	793129	10.2	7466	799145	9.3	-8%

©OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 17: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	3 923	138 905	28,2	3 393	139 111	24,4	-14%
Yverdon-les-Bains	453	30 143	15,0	537	30 157	17,8	19%
Montreux	403	26 574	15,2	380	25 984	14,6	-6%
Nyon	294	20 533	14,3	244	21 198	11,5	-17%
Renens (VD)	146	21 036	6,9	99	20 927	4,7	n.s.
Vevey	400	19 827	20,2	334	19 891	16,8	-17%
Pully	78	18 160	4,3	41	18 313	2,2	n.s.
Morges	128	15 838	8,1	203	15 708	12,9	59%
Gland	52	13 078	4,0	77	13 109	5,9	n.s.
Ecublens (VD)	43	12 488	3,4	27	12 863	2,1	n.s.
Prilly	29	12 110	2,4	38	12 399	3,1	n.s.
La Tour-de-Peilz	63	11 752	5,4	86	11 828	7,3	n.s.
Lutry	13	9 986	1,3	18	10 290	1,7	n.s.
Aigle	84	10 131	8,3	57	10 119	5,6	n.s.
Payerne	118	9 699	12,2	101	9 949	10,2	n.s.
Epalinges	53	9 333	5,7	76	9 611	7,9	n.s.
Bussigny	31	8 645	3,6	38	8 736	4,3	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	98	8 097	12,1	163	8 523	19,1	66%
Crissier	26	8 037	3,2	14	7 930	1,8	n.s.
Bex	46	7 747	5,9	31	7 771	4,0	n.s.
Chavannes-près-Renens	24	7 649	3,1	18	7 727	2,3	n.s.
Ollon	26	7 497	3,5	20	7 463	2,7	n.s.
Orbe	46	6 987	6,6	77	6 938	11,1	n.s.
Rolle	39	6 218	6,3	47	6 259	7,5	n.s.
Blonay	23	6 190	3,7	19	6 173	3,1	n.s.
Moudon	57	6 187	9,2	57	6 135	9,3	n.s.
Villeneuve (VD)	28	5 673	4,9	21	5 773	3,6	n.s.
Echallens	46	5 732	8,0	24	5 740	4,2	n.s.
Saint-Prex	8	5 682	1,4	23	5 682	4,0	n.s.
Oron	31	5 461	5,7	26	5 501	4,7	n.s.
Bourg-en-Lavaux	17	5 285	3,2	6	5 369	1,1	n.s.
Préverenges	13	5 286	2,5	19	5 287	3,6	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	11	5 163	2,1	22	5 184	4,2	n.s.
Chavornay	27	4 903	5,5	28	5 000	5,6	n.s.
Sainte-Croix	98	4 916	19,9	60	4 863	12,3	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	1	4 508	0,2	12	4 668	2,6	n.s.
Le Chenit	48	4 597	10,4	23	4 586	5,0	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	19	4 357	4,4	9	4 343	2,1	n.s.
Avenches	23	4 208	5,5	9	4 294	2,1	n.s.
Lucens	10	4 133	2,4	13	4 204	3,1	n.s.
Autres communes	1 008	270 378	-	976	273 539	-	-3%

© OFS, Neuchâtel 2020

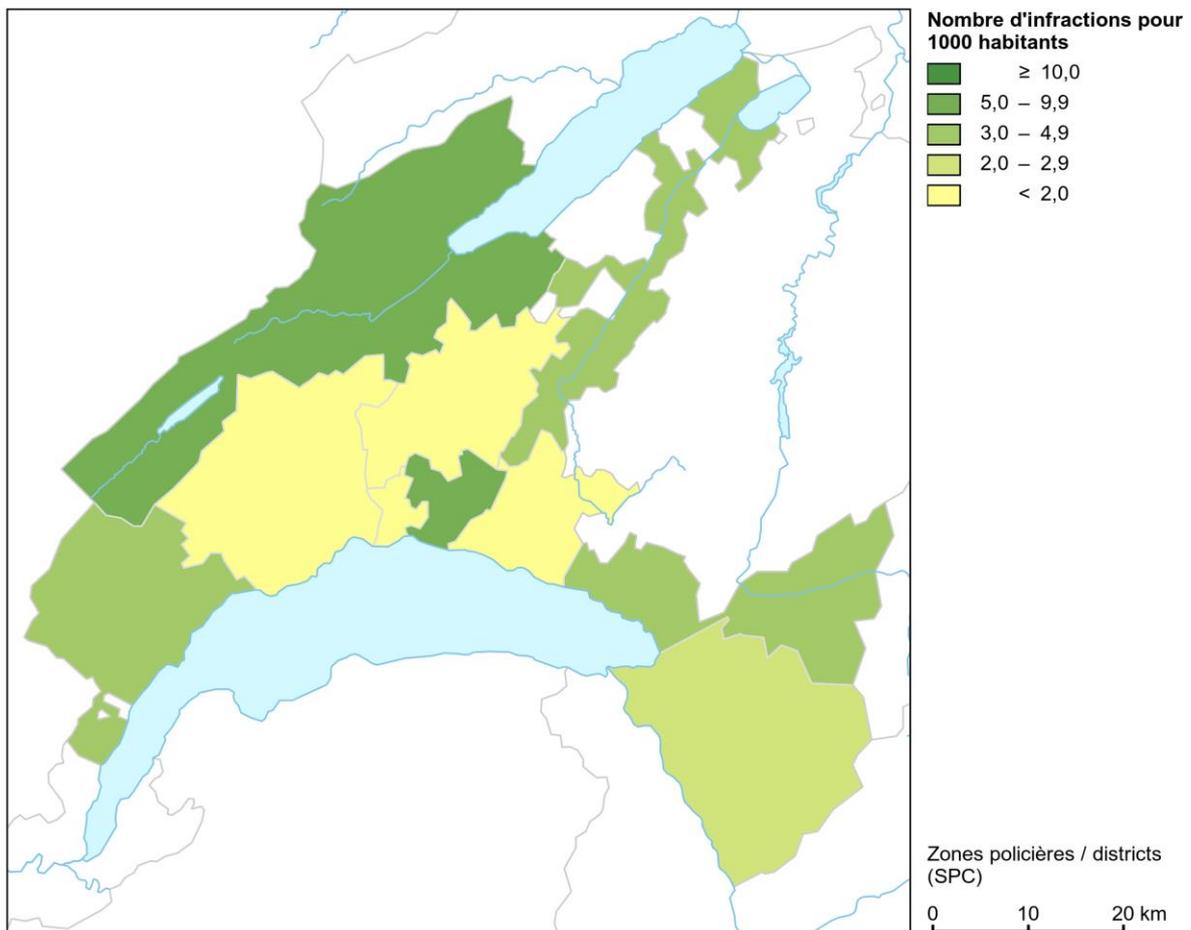
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 18: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

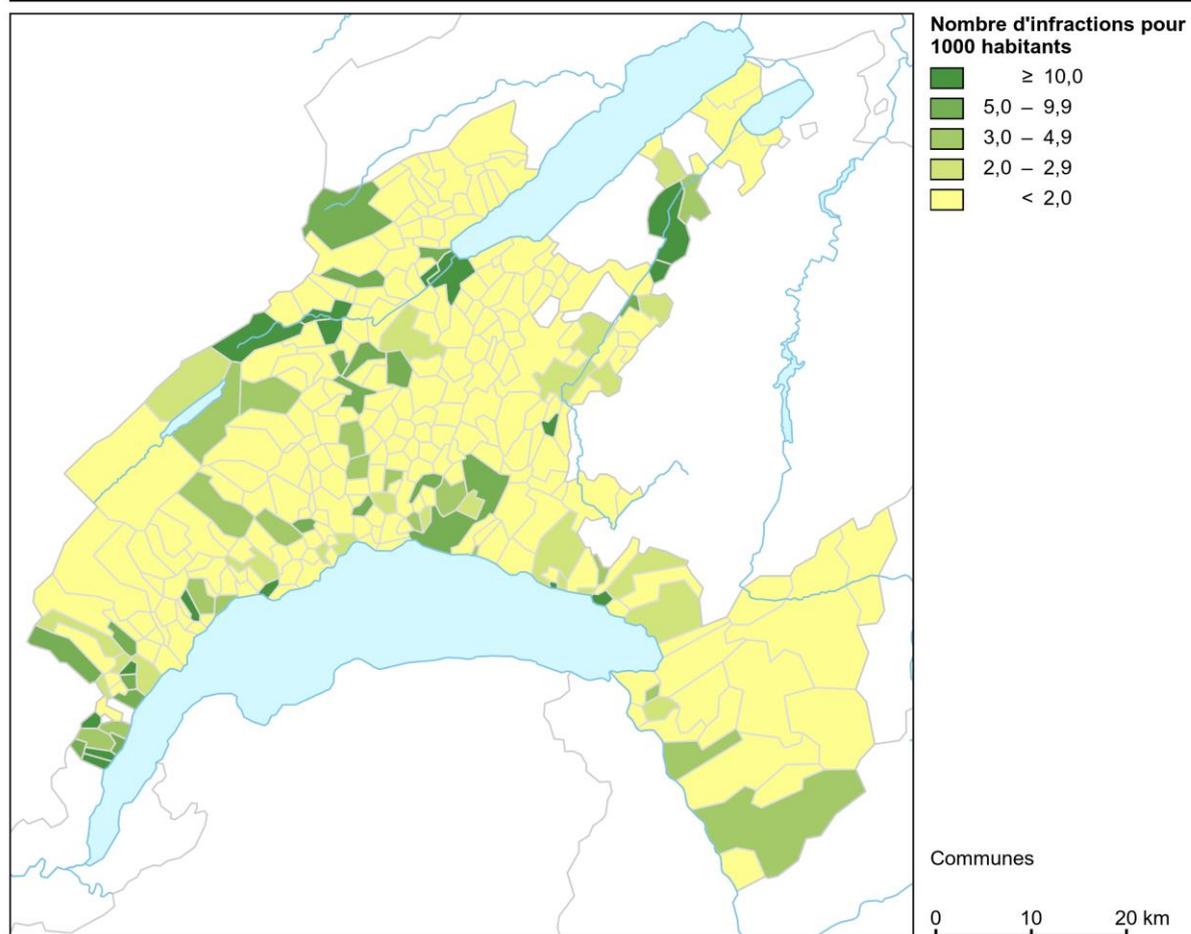
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1487	165459	9,0	1279	166367	7,7	-14%
Nyon	403	99604	4,0	328	100685	3,3	-19%
Jura-Nord vaudois	549	91600	6,0	612	91971	6,7	11%
Riviera-Pays-d'Enhaut	428	85382	5,0	366	84980	4,3	-14%
Morges	146	81767	1,8	148	82609	1,8	n.s.
Ouest lausannois	118	75407	1,6	149	76212	2,0	26%
Lavaux-Oron	81	61580	1,3	75	62329	1,2	n.s.
Aigle	105	45386	2,3	104	45589	2,3	n.s.
Gros-de-Vaud	29	44626	0,6	18	45258	0,4	n.s.
Broye-Vully	170	42318	4,0	181	43145	4,2	n.s.
Inconnu VD	4	–	–	0	–	–	n.s.
Canton de Vaud	3520	793129	4.4	3260	799145	4.1	-7 %

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 19: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Lausanne	1 402	138 905	10,1	1 229	139 111	8,8	-12%
Yverdon-les-Bains	323	30 143	10,7	404	30 157	13,4	25%
Montreux	103	26 574	3,9	74	25 984	2,8	n.s.
Nyon	62	20 533	3,0	49	21 198	2,3	n.s.
Renens (VD)	56	21 036	2,7	64	20 927	3,1	n.s.
Vevey	269	19 827	13,6	243	19 891	12,2	-10%
Pully	43	18 160	2,4	19	18 313	1,0	n.s.
Morges	70	15 838	4,4	46	15 708	2,9	n.s.
Gland	18	13 078	1,4	21	13 109	1,6	n.s.
Ecublens (VD)	8	12 488	0,6	8	12 863	0,6	n.s.
Prilly	9	12 110	0,7	31	12 399	2,5	n.s.
La Tour-de-Peilz	27	11 752	2,3	22	11 828	1,9	n.s.
Lutry	5	9 986	0,5	15	10 290	1,5	n.s.
Aigle	35	10 131	3,5	43	10 119	4,2	n.s.
Payerne	113	9 699	11,7	113	9 949	11,4	n.s.
Epalinges	20	9 333	2,1	21	9 611	2,2	n.s.
Bussigny	15	8 645	1,7	24	8 736	2,7	n.s.
Le Mont-sur-Lausanne	53	8 097	6,5	26	8 523	3,1	n.s.
Crissier	15	8 037	1,9	12	7 930	1,5	n.s.
Bex	31	7 747	4,0	25	7 771	3,2	n.s.
Chavannes-près-Renens	10	7 649	1,3	7	7 727	0,9	n.s.
Ollon	11	7 497	1,5	11	7 463	1,5	n.s.
Orbe	4	6 987	0,6	6	6 938	0,9	n.s.
Rolle	21	6 218	3,4	20	6 259	3,2	n.s.
Blonay	8	6 190	1,3	0	6 173	0,0	n.s.
Moudon	7	6 187	1,1	14	6 135	2,3	n.s.
Villeneuve (VD)	17	5 673	3,0	9	5 773	1,6	n.s.
Echallens	7	5 732	1,2	0	5 740	0,0	n.s.
Saint-Prex	3	5 682	0,5	11	5 682	1,9	n.s.
Oron	1	5 461	0,2	7	5 501	1,3	n.s.
Bourg-en-Lavaux	12	5 285	2,3	9	5 369	1,7	n.s.
Préverenges	8	5 286	1,5	1	5 287	0,2	n.s.
Saint-Légier-La Chiésaz	2	5 163	0,4	12	5 184	2,3	n.s.
Chavornay	15	4 903	3,1	11	5 000	2,2	n.s.
Sainte-Croix	38	4 916	7,7	32	4 863	6,6	n.s.
Saint-Sulpice (VD)	0	4 508	0,0	3	4 668	0,6	n.s.
Le Chenit	6	4 597	1,3	1	4 586	0,2	n.s.
Cheseaux-sur-Lausanne	5	4 357	1,1	1	4 343	0,2	n.s.
Avenches	11	4 208	2,6	4	4 294	0,9	n.s.
Lucens	12	4 133	2,9	10	4 204	2,4	n.s.
Autres communes	645	270 378	-	602	273 539	-	-7%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs			Jeunes adultes (18-24 ans)			Adultes (>24 ans)			Pers. mor.	Sans notion
		m	f	tot	m	f	tot	m	f	tot		
Code pénal (CP)	8 267	876	229	1105	1118	305	1423	4294	1427	5721	12	6
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 911	434	87	521	670	72	742	1449	199	1648	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 393	47	5	52	460	51	511	1602	215	1817	12	1

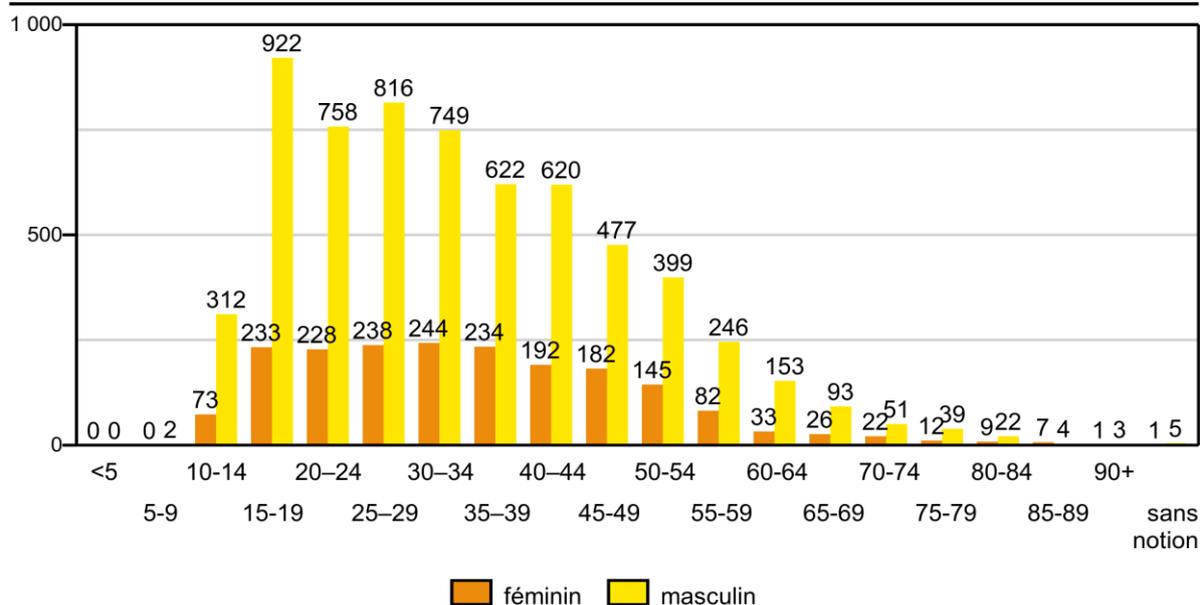
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

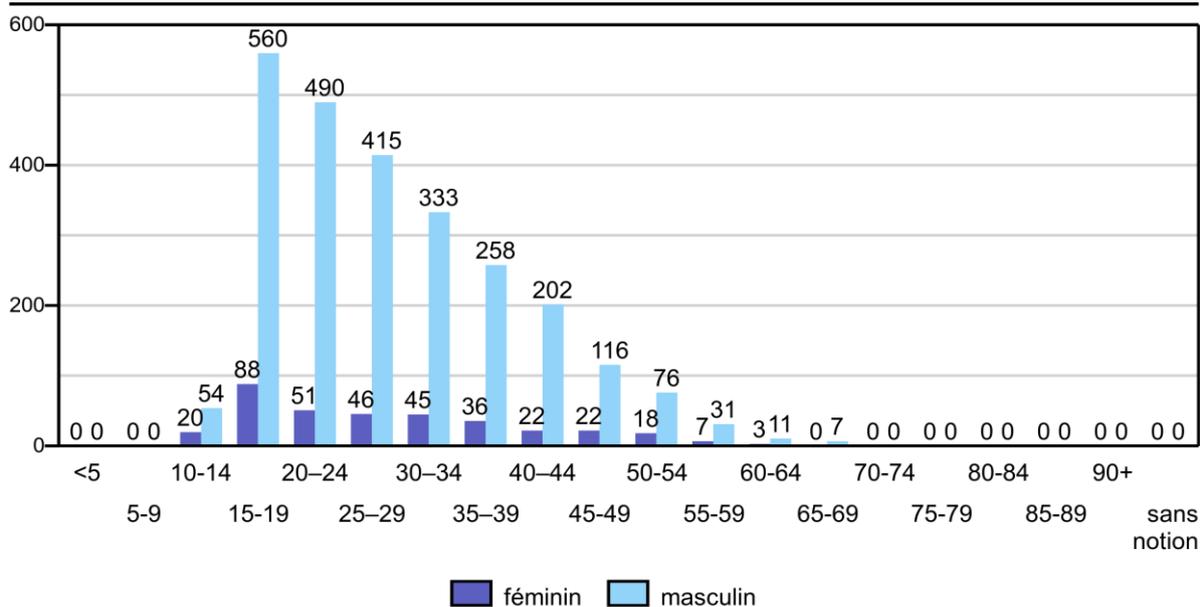
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 20: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

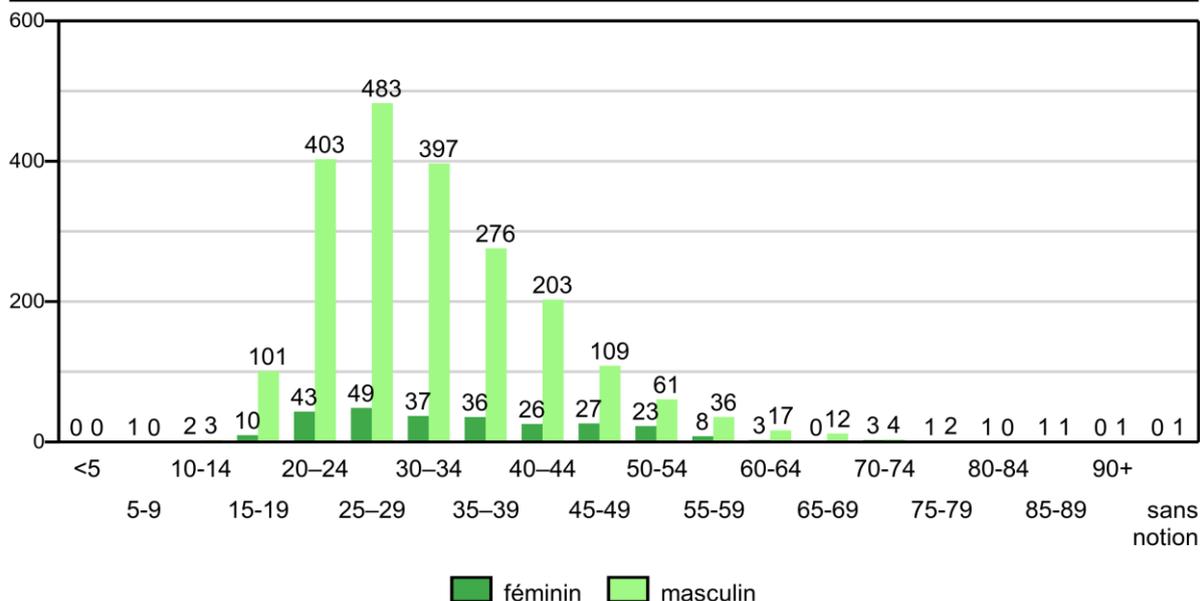
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 21: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

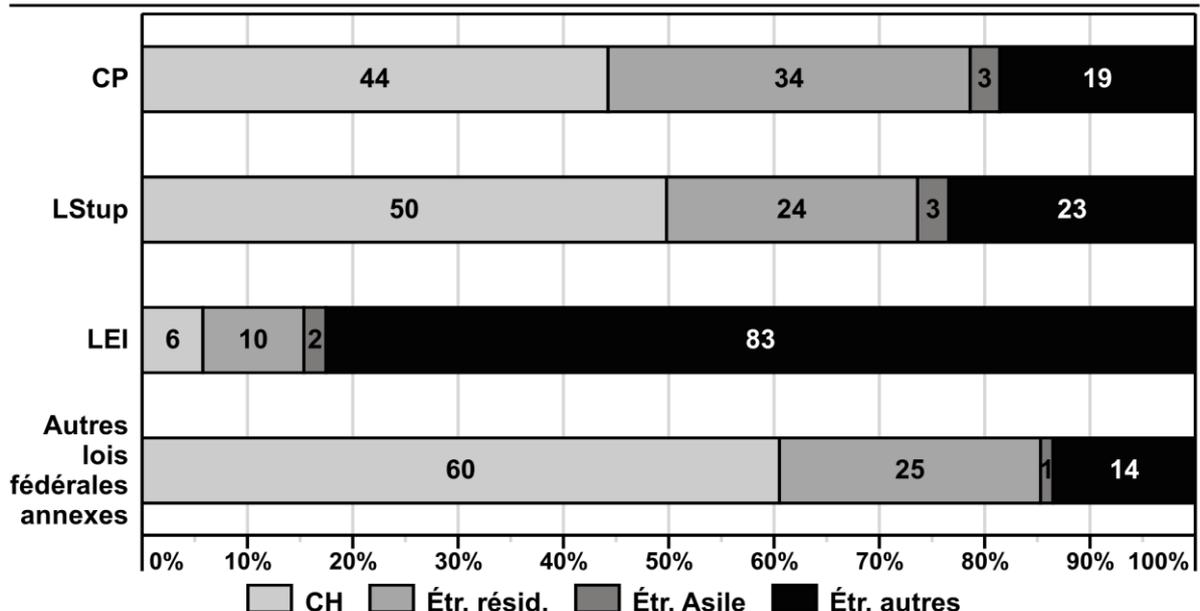
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 22: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 23: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	8 255	6 490	232	1 533
Suisse	3 651	3 651		
Total étrangers	4 604	2 839	232	1 533
Portugal	767	698	0	69
France	703	385	0	318
Italie	287	247	0	40
Kosovo	252	187	9	56
Roumanie	199	33	0	166
Algérie	177	21	13	143
Espagne	156	121	0	35
Maroc	140	58	8	74
Géorgie	117	2	24	91
Brésil	109	82	1	26
Serbie-et-Monténégro	105	60	15	30
Tunisie	95	70	1	24
Turquie	76	60	8	8
Cameroun	68	44	3	21
Macédoine	54	41	1	12
Afghanistan	53	16	34	3
Nigéria	52	7	4	41
Syrie	49	25	15	9
Bosnie et Herzégovine	48	38	5	5
Érythrée	48	30	13	5
Équateur	45	33	0	12
Congo (Kinshasa)	44	27	9	8
Irak	43	25	10	8
Belgique	41	31	0	10
Royaume-Uni	34	26	0	8
Chili	31	18	0	13
Sri Lanka	31	22	4	5
Cabo Verde	30	24	0	6
Congo (Brazzaville)	28	15	7	6
Albanie	27	4	1	22
Somalie	27	10	15	2
Allemagne	25	18	0	7
Pologne	23	18	0	5
Colombie	22	14	1	7
Angola	21	16	4	1
Guinée	21	6	4	11
Bulgarie	19	6	0	13
Russie	19	9	0	10
Côte d'Ivoire	19	11	1	7
Sénégal	19	10	0	9
Moldova	18	5	1	12
Togo	18	15	0	3
Hongrie	16	12	0	4
Palestine	16	5	1	10
Pays-Bas	15	9	0	6
Croatie	15	10	0	5
Chine	15	8	0	7
République dominicaine	14	10	0	4
Pérou	14	8	0	6
Libye	13	3	2	8
États-Unis	13	8	0	5
Liban	13	11	0	2
Ukraine	12	6	0	6

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Inconnu	12	1	0	11
Bélarus	11	0	2	9
Gambie	11	2	1	8
Venezuela	11	7	0	4
Maurice	10	8	0	2
Égypte	10	6	0	4
Autres nationalités	223	137	15	71

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 911	2 143	87	681
Suisse	1 450	1 450		
Total étrangers	1 461	693	87	681
France	278	114	0	164
Portugal	218	189	0	29
Nigéria	168	2	6	160
Italie	99	87	0	12
Espagne	63	42	0	21
Algérie	44	2	5	37
Maroc	44	13	3	28
Kosovo	42	30	6	6
Gambie	41	3	1	37
Albanie	26	2	0	24
Brésil	24	14	0	10
Tunisie	23	14	0	9
Guinée	20	1	2	17
Afghanistan	18	1	15	2
Géorgie	17	0	6	11
Serbie-et-Monténégro	16	7	6	3
Bosnie et Herzégovine	15	11	3	1
Érythrée	15	9	6	0
Belgique	14	11	0	3
Somalie	13	2	8	3
Chili	13	12	0	1
Cameroun	11	6	1	4
Congo (Kinshasa)	11	5	3	3
Mali	11	0	2	9
Turquie	10	8	2	0
Cabo Verde	10	10	0	0
Autres nationalités	197	98	12	87

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 381	366	50	1 965
Suisse	138	138		
Total étrangers	2 243	228	50	1 965
Kosovo	375	54	3	318
Nigéria	353	0	7	346
Algérie	191	3	8	180
Gambie	101	0	2	99
Maroc	93	4	3	86
France	75	12	0	63
Portugal	67	31	0	36
Brésil	62	8	0	54
Serbie-et-Monténégro	59	16	2	41
Roumanie	47	3	0	44
Albanie	46	0	0	46
Tunisie	45	3	0	42
Guinée	41	0	2	39
Géorgie	35	0	4	31
Sénégal	34	2	0	32
Macédoine	30	7	1	22
Cameroun	27	3	1	23
Italie	26	16	0	10
Chine	25	8	0	17
Équateur	21	4	0	17
Espagne	20	8	0	12
Guinée-Bissau	18	1	0	17
Congo (Kinshasa)	17	4	1	12
Mali	17	1	1	15
Sri Lanka	17	0	0	17
Côte d'Ivoire	15	1	0	14
Érythrée	15	0	1	14
Colombie	15	1	0	14
Syrie	15	0	1	14
Soudan	13	1	1	11
Philippines	12	1	0	11
Turquie	11	2	0	9
Libye	11	0	0	11
Somalie	11	2	1	8
Chili	11	1	0	10
Mongolie	10	1	0	9
Palestine	10	0	1	9
Autres nationalités	252	30	10	212

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	536	220	123	69	108	49	1 105
Suisses	323	143	68	45	56	24	659
Étrangers	213	77	55	24	52	25	446
résidents	145	61	43	19	36	11	315
asile	13	4	5	1	4	7	34
autres	55	12	7	4	12	7	97
Total adultes	3 129	1 753	823	571	708	160	7 144
Suisses	1 352	749	317	255	249	69	2 991
Étrangers	1 777	1 004	506	316	459	91	4 153
résidents	1 024	685	311	212	258	35	2 525
asile	84	59	17	15	15	8	198
autres	669	260	178	89	186	48	1 430

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	89	335	23	43	30	1	521
Suisses	58	250	17	30	18	0	373
Étrangers	31	85	6	13	12	1	148
résidents	27	70	4	10	7	0	118
asile	1	4	1	2	3	0	11
autres	3	11	1	1	2	1	19
Total adultes	501	1 479	107	182	100	21	2 390
Suisses	182	681	52	97	51	14	1 077
Étrangers	319	798	55	85	49	7	1 313
résidents	122	359	24	45	23	2	575
asile	12	51	1	5	7	0	76
autres	185	388	30	35	19	5	662

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	46	4	0	0	2	0	52
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	46	4	0	0	2	0	52
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	45	4	0	0	2	0	51
Total adultes	1 839	309	99	36	43	2	2 328
Suisses	120	13	3	2	0	0	138
Étrangers	1 719	296	96	34	43	2	2 190
résidents	187	31	6	2	2	0	228
asile	43	0	6	0	0	0	49
autres	1 489	265	84	32	41	2	1 913

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	12 381	3 165	543	214	215	102

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

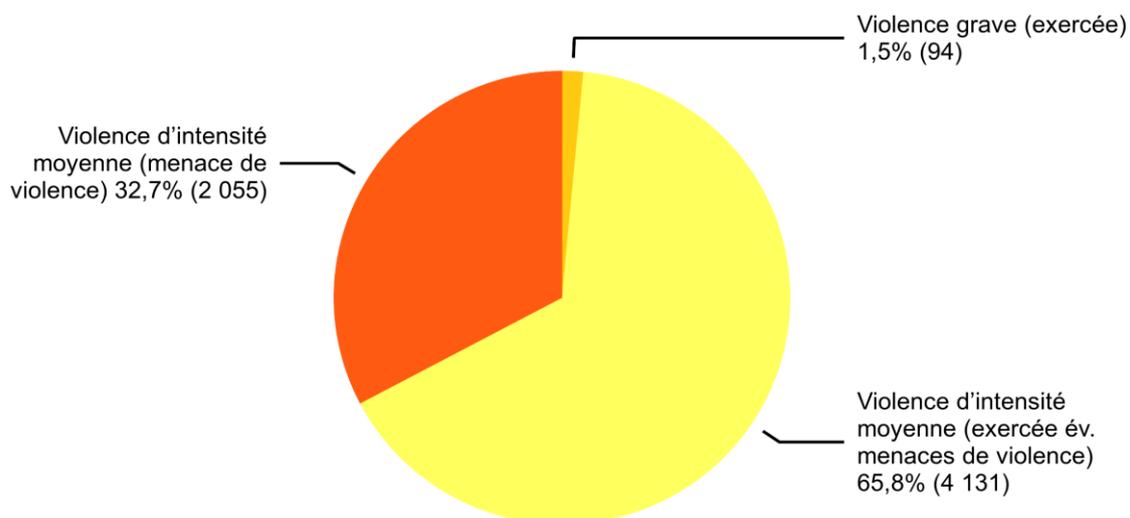
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions***Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions**

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	5 887	83,5%	6 280	83,7%	7%
Violence grave (exercée)	101	81,2%	94	83,0%	n.s.
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	20	100,0%	17	100,0%	n.s.
Homicides avec arme à feu	4	100,0%	0	–	n.s.
Homicides avec arme coupante/tranchante	10	100,0%	9	100,0%	n.s.
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	n.s.
Homicides avec violence physique	4	100,0%	3	100,0%	n.s.
Homicides autre instrument	2	100,0%	5	100,0%	n.s.
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	51,7%	31	74,2%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0,0%	5	80,0%	n.s.
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	n.s.
Lés. corp. graves avec violence physique	22	59,1%	22	81,8%	n.s.
Lés. corp. graves autre instrument	4	25,0%	2	0,0%	n.s.
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	50,0%	2	50,0%	n.s.
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	n.s.
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	n.s.
Viol (Art. 190)	52	90,4%	46	82,6%	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 867	83,1%	4 131	83,8%	7%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	829	75,0%	820	73,9%	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	2 272	88,3%	2 578	89,0%	13%
Participation à rixe (Art. 133) ²	73	91,8%	58	100,0%	n.s.
<i>Nombre d'affaires</i>	8	–	9	–	n.s.
Participation à agression (Art. 134) ²	57	68,4%	52	92,3%	n.s.
<i>Nombre d'affaires</i>	36	–	21	–	n.s.
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	229	45,9%	220	36,8%	n.s.
Contrainte (Art. 181)	37	83,8%	45	86,7%	n.s.
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	1	100,0%	n.s.
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	29	58,6%	6	83,3%	n.s.
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	85	84,7%	112	92,9%	32%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	256	98,8%	239	93,3%	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 919	84,3%	2 055	83,6%	7%
Menaces (Art. 180)	1 838	87,0%	1 963	86,4%	7%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	81	23,5%	92	21,7%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2020

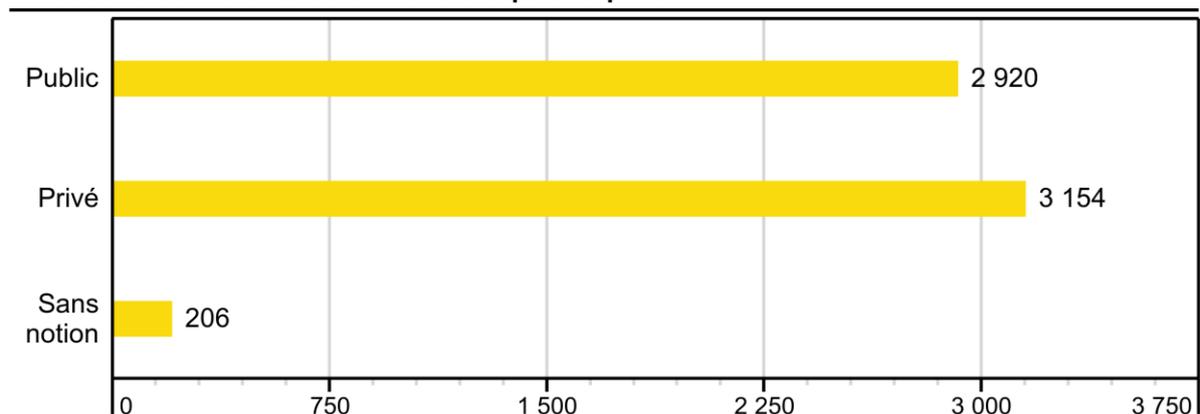
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

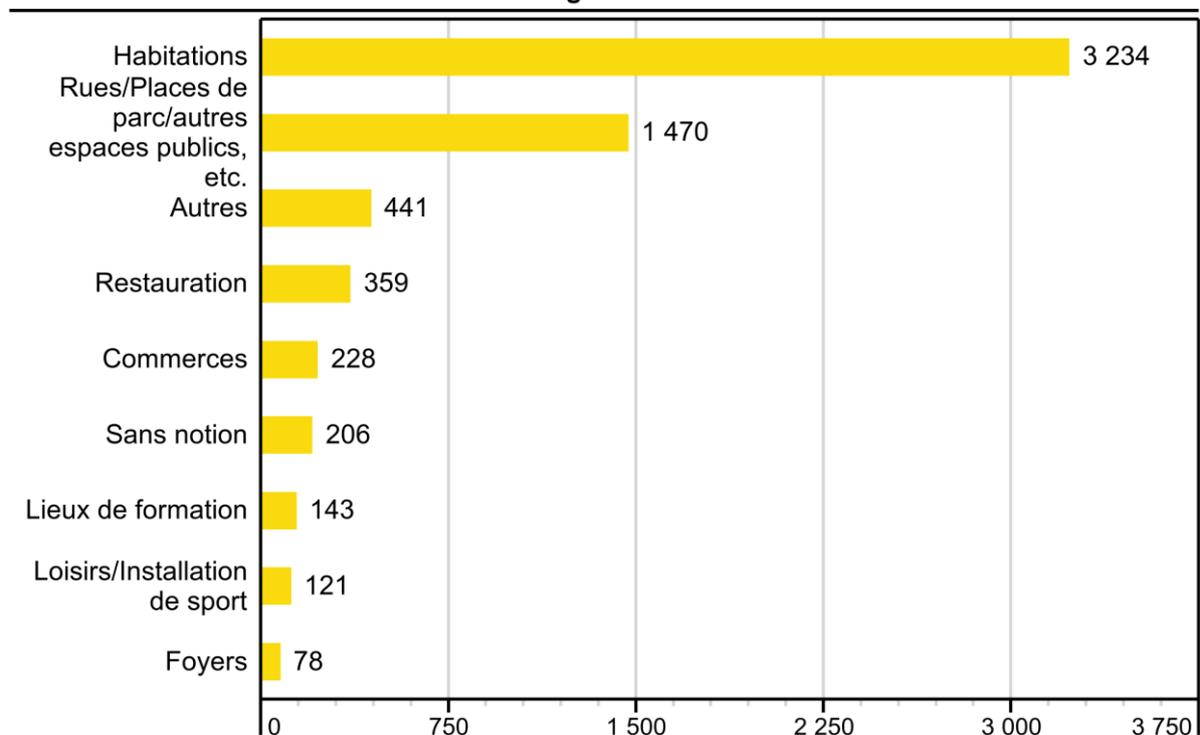
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 25: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 26: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

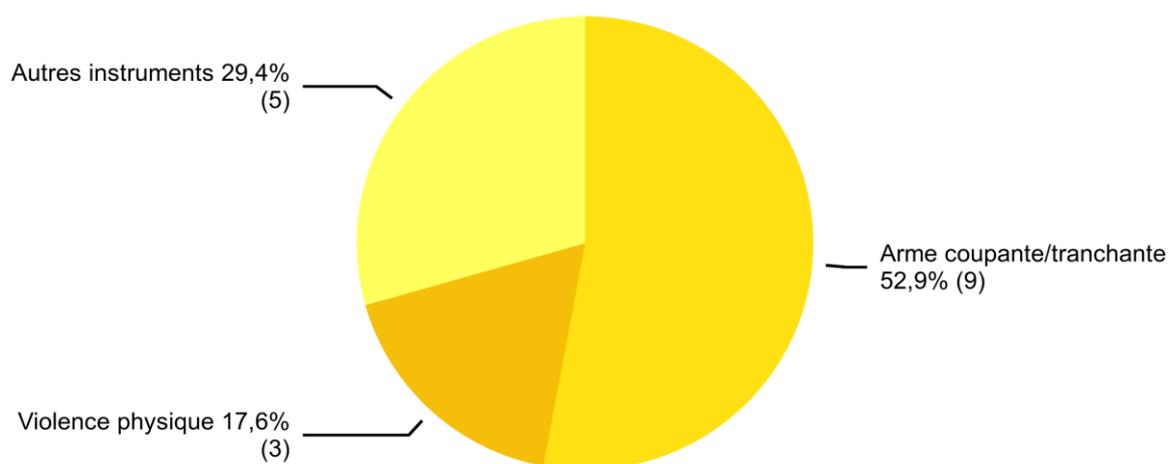
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2020

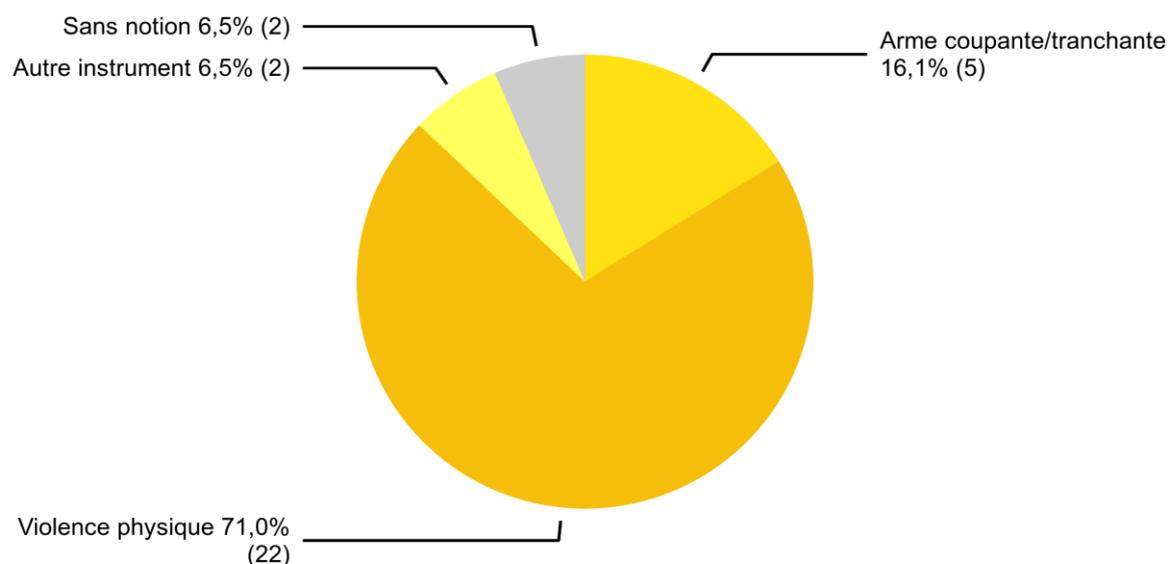
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 27: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité**Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité**

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	3 908	395	644	2 866	2 985	2 132	1 644
Violence grave (exercée)	95	16	35	44	91	53	29
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	21	0	8	13	18	15	8
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	14	0	7	7	12	10	5
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	2	1
Homicides autre instrument	4	0	1	3	3	3	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	38	11	16	11	37	15	9
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	9	2	5	2	9	5	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	29	9	12	8	28	9	8
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	39	5	11	23	39	25	13
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	3 195	338	556	2 300	2 406	1 736	1 354
Lésions corporelles simples (Art. 123)	673	94	170	409	536	341	256
Voies de fait (Art. 126)	2 175	200	259	1 716	1 561	1 212	1 000
Participation à rixe (Art. 133)	48	22	24	2	46	19	13
Participation à agression (Art. 134)	41	20	16	5	41	21	16
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	139	39	62	38	131	77	39
Contrainte (Art. 181)	56	4	17	35	38	26	18
Mariage forcé (Art. 181a)	2	0	0	1	2	1	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	0	3	3	6	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	108	3	16	89	103	77	56
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	183	13	45	124	158	87	45
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 683	164	225	1 292	1 319	946	741
Menaces (Art. 180)	1 661	158	221	1 281	1 301	933	735
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	30	7	8	14	25	16	9

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	4 761	592	730	3 390	2 442	2 272	47
Violence grave (exercée)	90	19	26	45	33	57	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	16	3	1	12	9	7	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	0	1	7	5	3	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	0	0	3	0	3	0
Homicides autre instrument	5	3	0	2	4	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	31	8	7	16	24	7	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	1	4	4	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	22	8	5	9	17	5	0
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	0	2	1	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	1	1	2	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	46	8	18	20	0	46	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 739	495	589	2 629	1 947	1 768	24
Lésions corporelles simples (Art. 123)	805	125	175	505	528	277	0
Voies de fait (Art. 126)	2 399	330	307	1 760	1 067	1 332	0
Rixe (Art. 133)	7	1	6	0	7	0	0
Agression (Art. 134)	22	4	6	12	17	5	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	221	29	62	116	160	47	14
Contrainte (Art. 181)	43	7	8	26	16	25	2
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	1	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	2	1	3	2	4	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	111	6	27	78	6	105	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	209	0	12	189	177	24	8
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	–	–	–	–	–	–	–
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 949	186	263	1 474	872	1 052	25
Menaces (Art. 180)	1 862	171	245	1 428	822	1 023	17
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	93	16	19	49	52	32	9

© OFS, Neuchâtel 2020

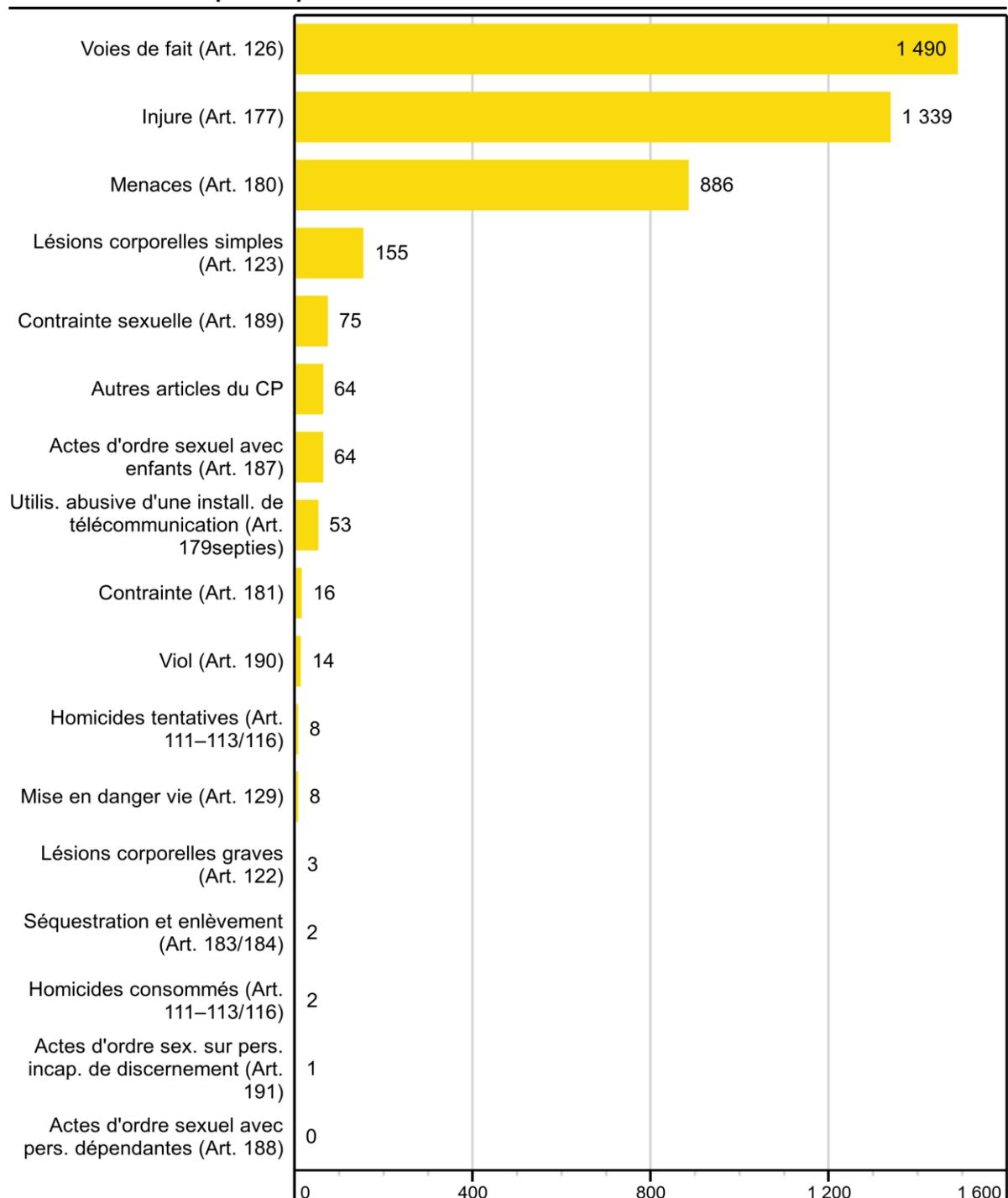
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 29: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions***Violences domestiques: évolution des infractions**

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	3 337	4 180	25%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	n.s.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	8	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	3	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	151	155	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	1 130	1 490	32%
Mise en danger vie (Art. 129)	5	8	n.s.
Injure (Art. 177)	954	1 339	40%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	89	53	n.s.
Menaces (Art. 180)	769	886	15%
Contrainte (Art. 181)	8	16	n.s.
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	7	2	n.s.
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	65	64	n.s.
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	49	75	n.s.
Viol (Art. 190)	19	14	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	1	n.s.
Autres articles du CP ³	73	64	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

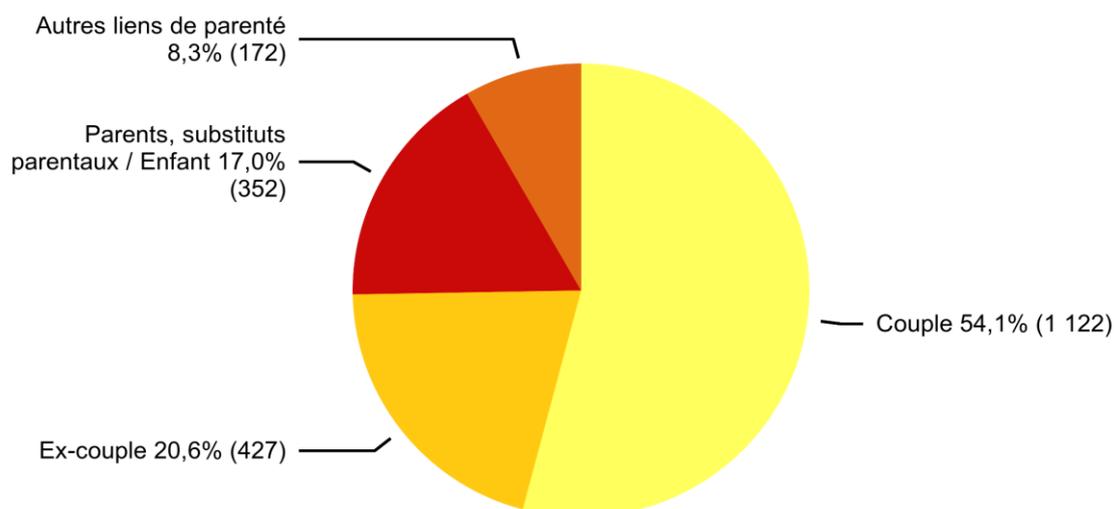
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 53% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

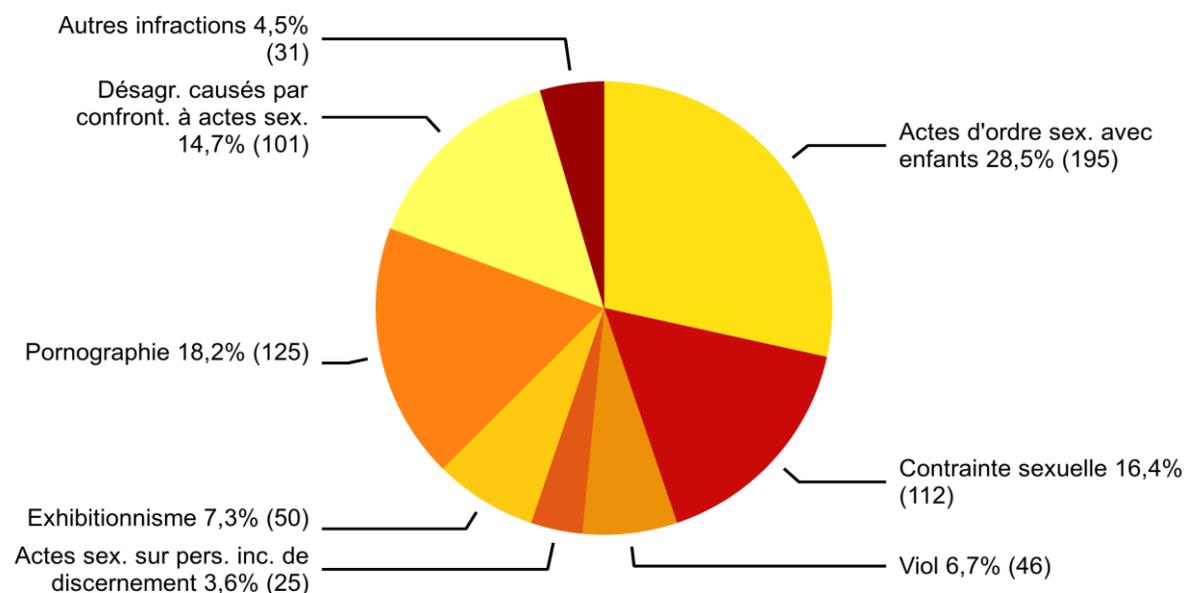
Figure 30: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

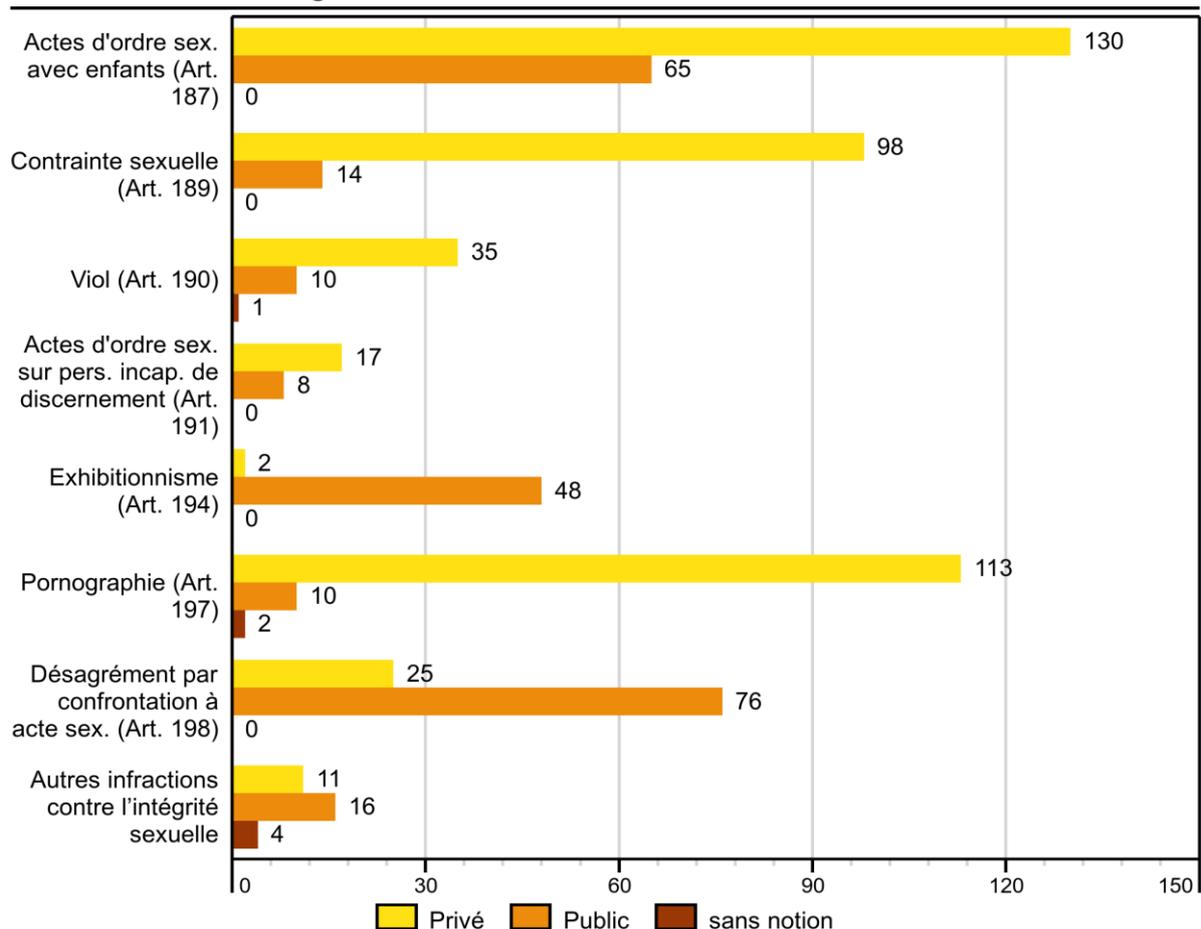
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	656	83,2%	685	84,2%	4%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	197	88,3%	195	88,7%	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	85	84,7%	112	92,9%	32%
Viol (Art. 190)	52	90,4%	46	82,6%	n.s.
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	29	93,1%	25	84,0%	n.s.
Exhibitionnisme (Art. 194)	48	58,3%	50	64,0%	n.s.
Pornographie (Art. 197)	126	89,7%	125	88,0%	n.s.
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	99	73,7%	101	69,3%	n.s.
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	20	60,0%	31	93,5%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 32: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

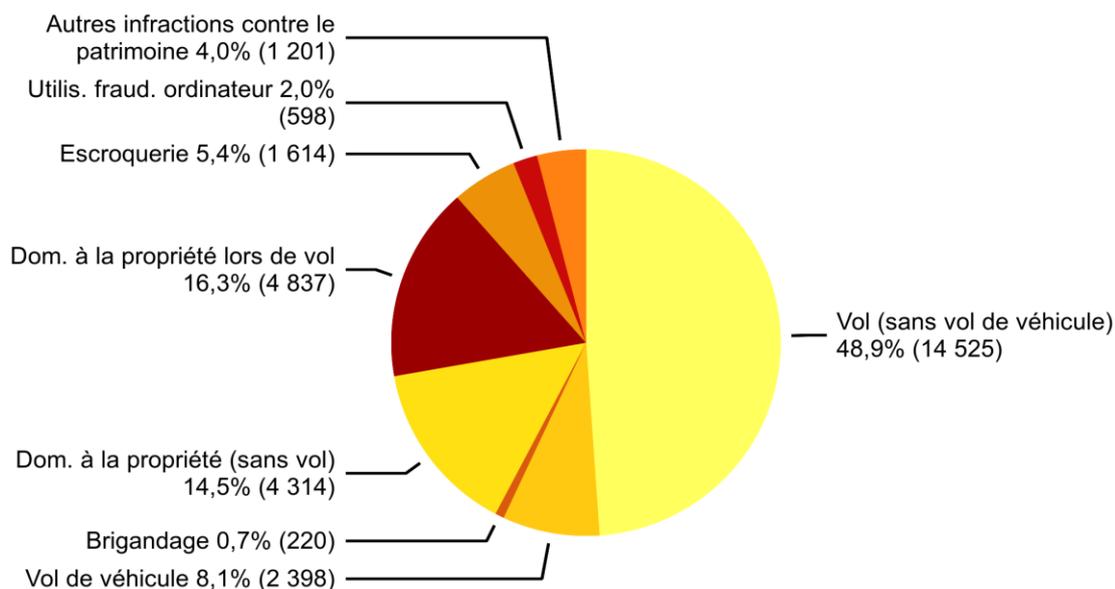
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 33: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions**Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions**

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	32 373	18,2%	29 707	20,5%	-8%
Appropri. illégitime (Art. 137)	324	20,7%	397	23,2%	23%
Abus de confiance (Art. 138)	284	81,0%	319	81,8%	12%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	16 096	16,8%	14 525	20,0%	-10%
Vol de véhicule (Art. 139)	2 671	5,6%	2 398	6,0%	-10%
Brigandage (Art. 140)	229	45,9%	220	36,8%	n.s.
Soustraction de chose (Art. 141)	5	60,0%	3	66,7%	n.s.
Soustraction de données (Art. 143)	30	30,0%	31	48,4%	n.s.
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	36	19,4%	59	33,9%	n.s.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	4 267	20,6%	4 314	20,8%	1%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 016	13,8%	4 837	16,1%	-20%
Escroquerie (Art. 146)	1 325	37,4%	1 614	29,2%	22%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	660	27,6%	598	32,3%	-9%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	41	70,7%	37	67,6%	n.s.
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	76	57,9%	48	52,1%	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	81	23,5%	92	21,7%	n.s.
Gestion déloyale (Art. 158)	23	91,3%	12	91,7%	n.s.
Détournement de salaire (Art. 159)	7	100,0%	2	50,0%	n.s.
Recel (Art. 160)	77	93,5%	81	96,3%	n.s.
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	1	100,0%	0	–	n.s.
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	25,0%	1	100,0%	n.s.
Autres infractions contre le patrimoine	120	37,5%	119	42,9%	n.s.

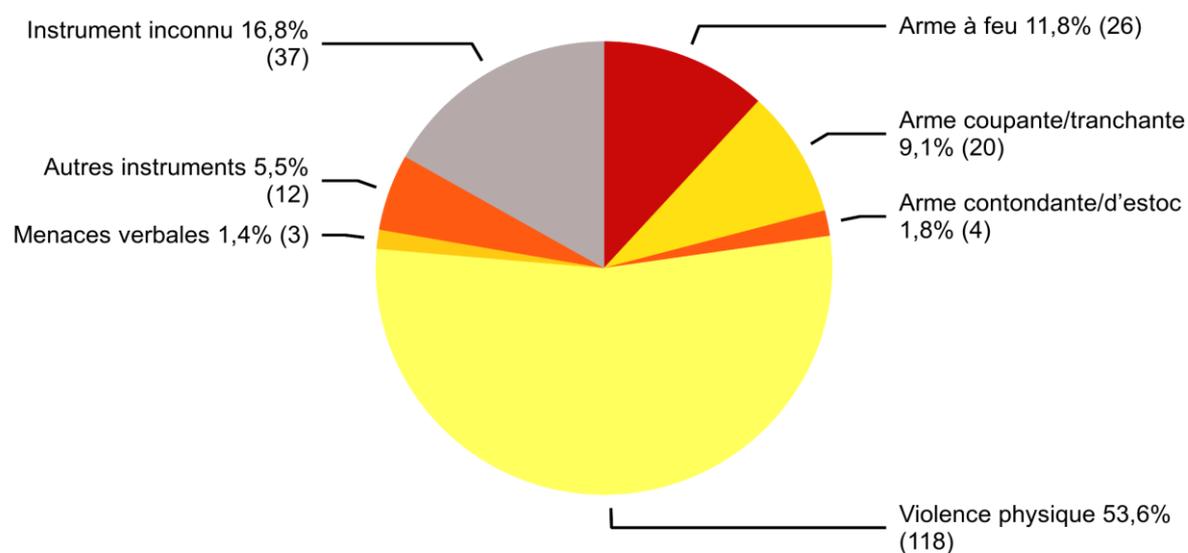
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	229	45,9%	220	36,8%	n.s.
Arme à feu	53	73,6%	26	38,5%	n.s.
Arme coupante/tranchante	19	68,4%	20	40,0%	n.s.
Arme contondante/d'estoc	1	100,0%	4	25,0%	n.s.
Violence physique	89	28,1%	118	35,6%	33%
Menaces verbales	4	75,0%	3	33,3%	n.s.
Autres instruments	13	46,2%	12	50,0%	n.s.
Instrument inconnu	50	36,0%	37	35,1%	n.s.

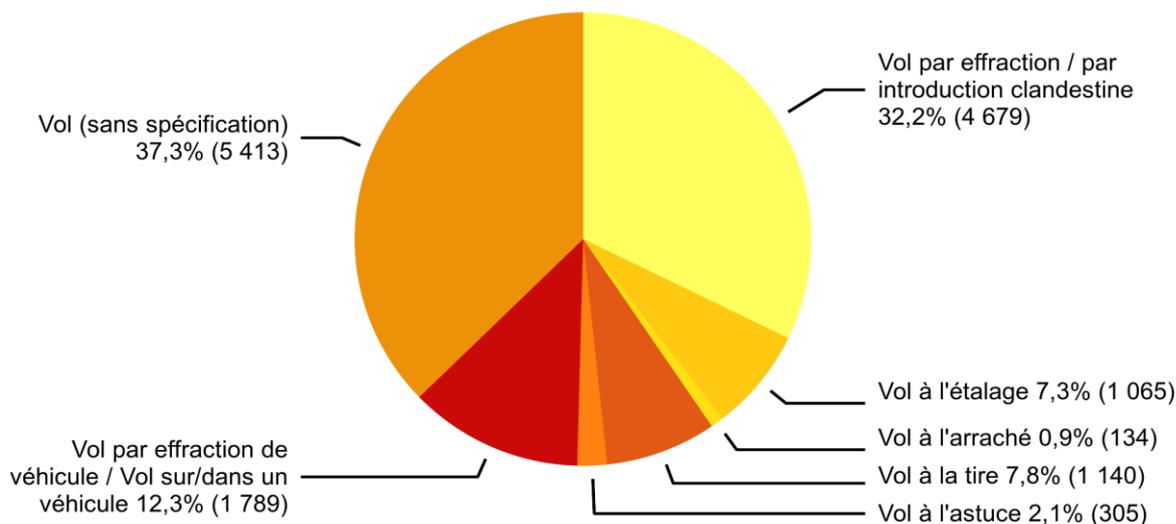
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 35: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	16 096	16,8%	14 525	20,0%	-10%
Vol (sans spécification)	5 009	13,3%	5 413	16,8%	8%
Vol par effraction	4 856	14,1%	3 878	15,9%	-20%
Vol par introduction clandestine	1 061	15,9%	801	15,9%	-25%
Vol à l'étalage	1 055	72,4%	1 065	79,1%	n.s.
Vol à l'arraché	161	11,8%	134	23,1%	-17%
Vol à la tire	1 532	8,1%	1 140	8,8%	-26%
Vol à l'astuce	425	27,5%	305	30,8%	-28%
Vol par effraction de véhicule	908	8,1%	764	12,4%	-16%
Vol sur/dans un véhicule	1 089	7,7%	1 025	9,6%	-6%

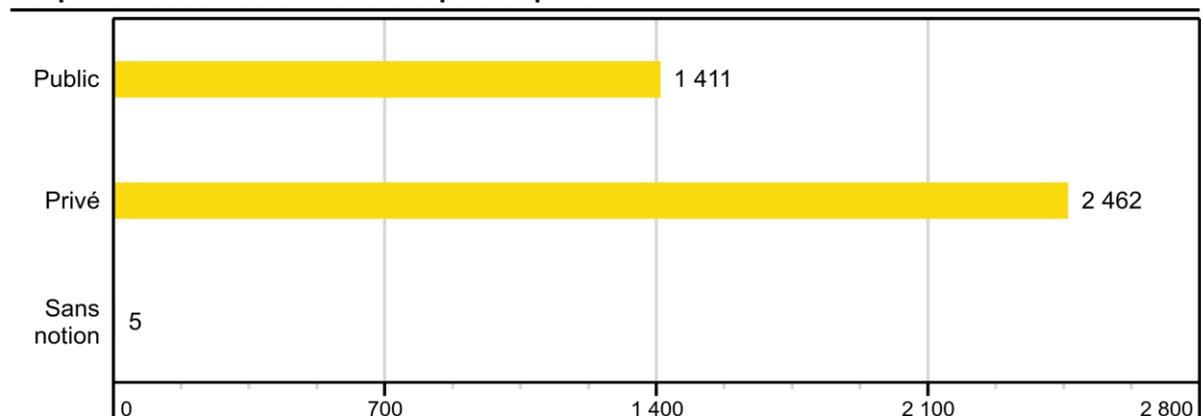
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

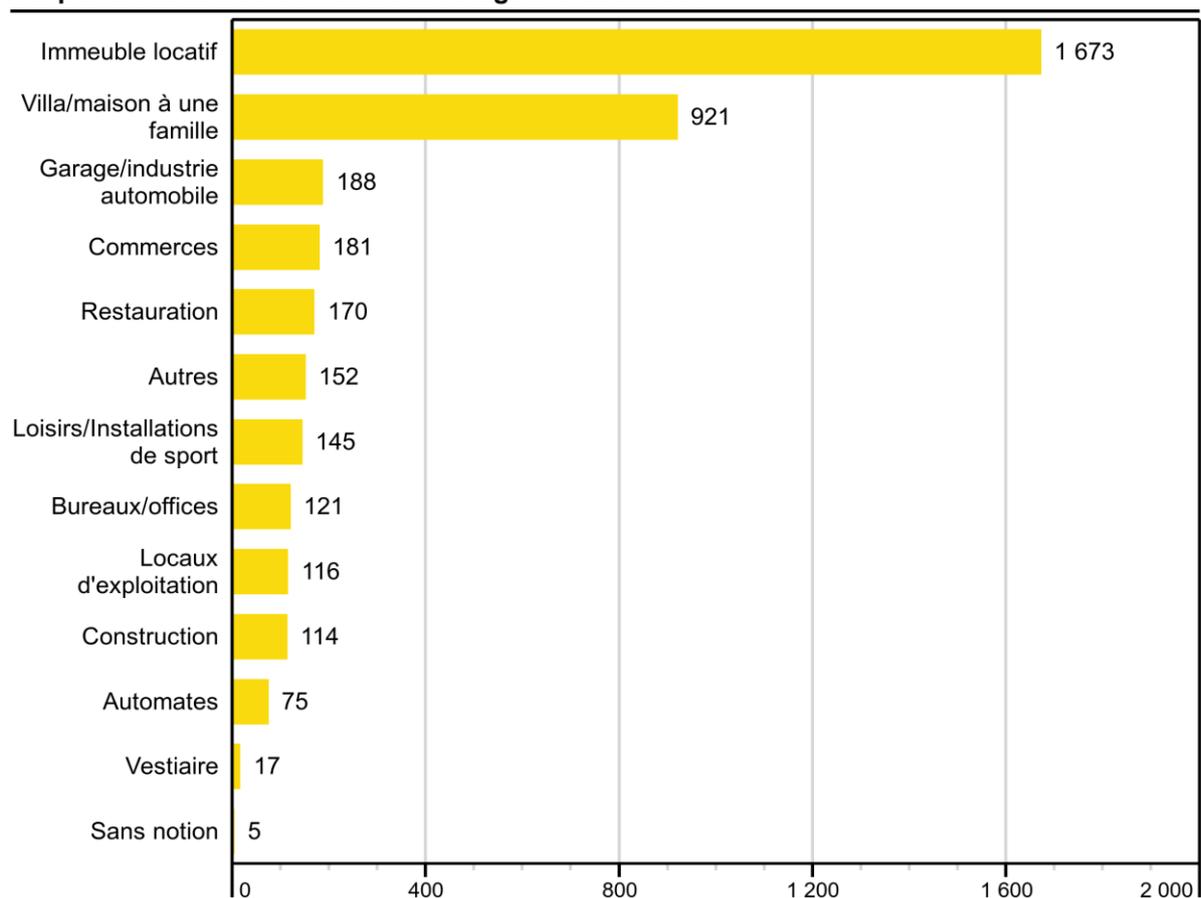
Figure 36: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

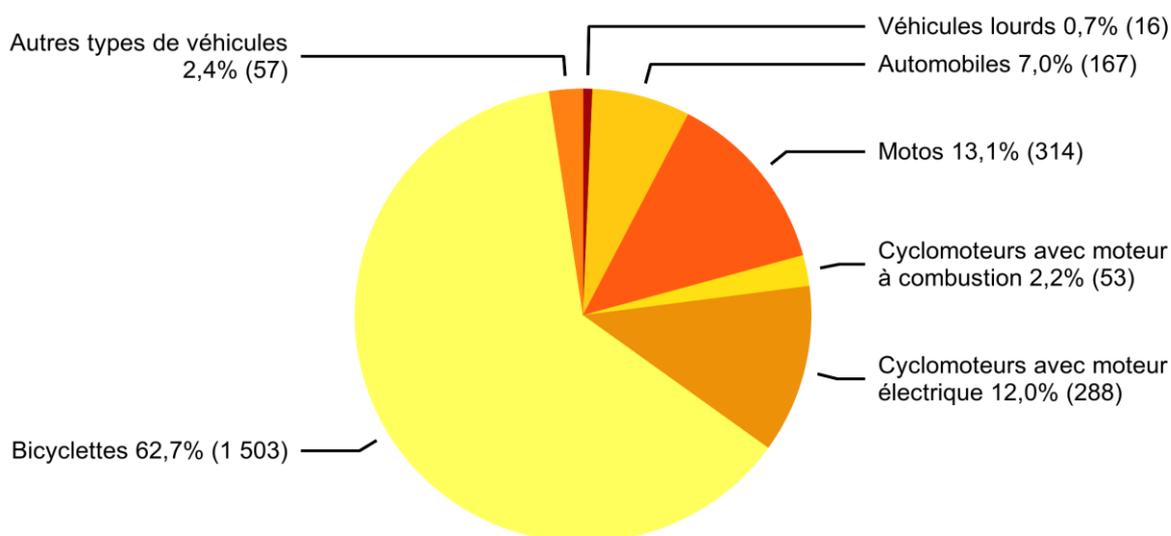
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	2 671	5,6%	2 398	6,0%	-10%
Véhicules lourds	20	15,0%	16	31,3%	n.s.
Automobiles	168	24,4%	167	23,4%	n.s.
Motos	358	9,8%	314	12,4%	-12%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	95	9,5%	53	5,7%	n.s.
Cyclomoteurs avec moteur électrique	207	4,8%	288	3,8%	39%
Bicyclettes	1 769	2,6%	1 503	2,7%	-15%
Autres véhicules	54	9,3%	57	10,5%	n.s.

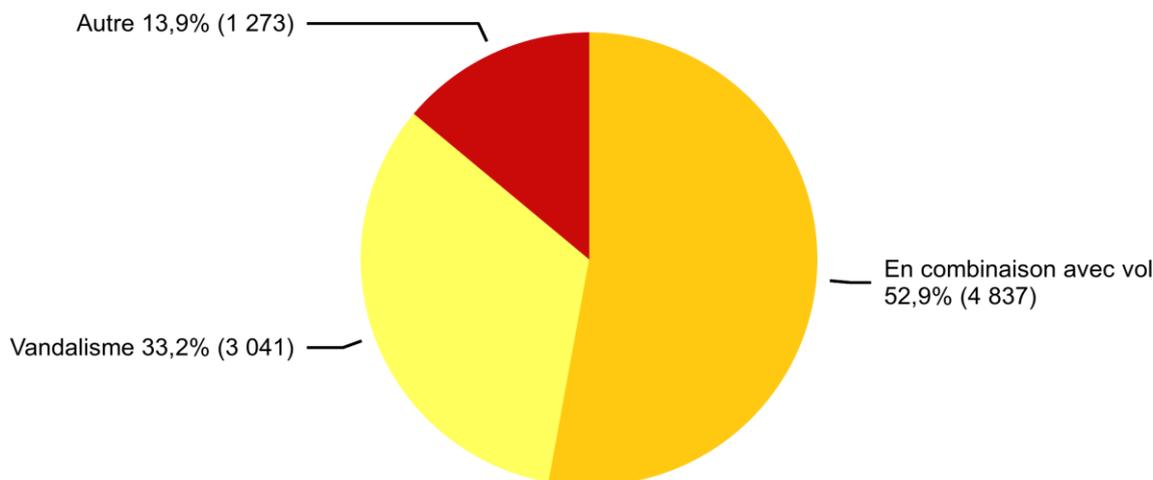
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 39: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

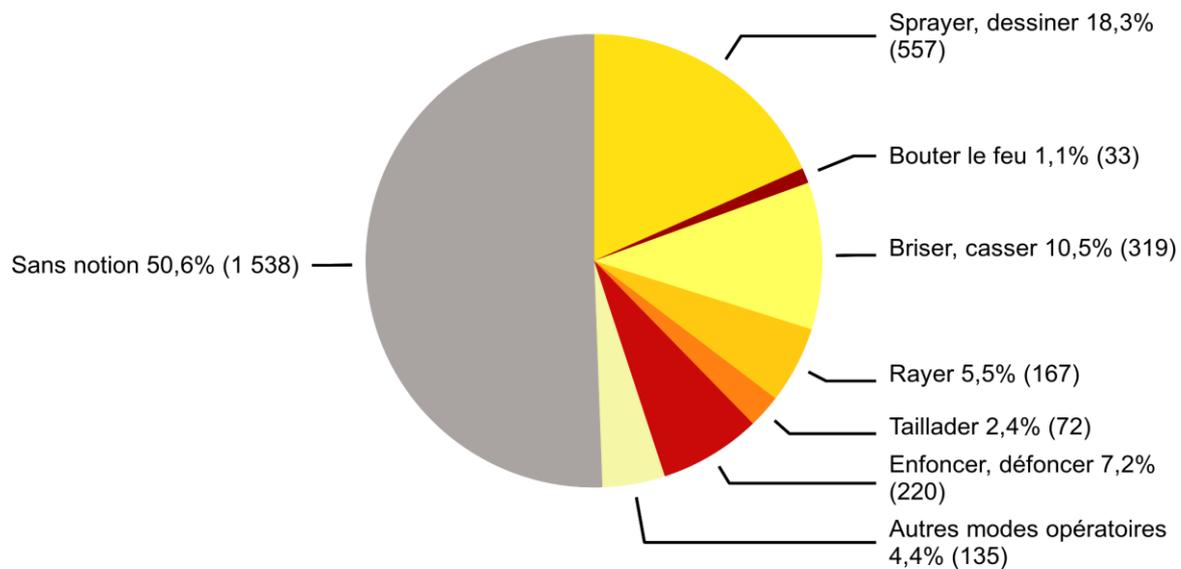
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	10 283	16,6%	9 151	18,3%	-11%
En combinaison avec vol	6 016	13,8%	4 837	16,1%	-20%
Vandalisme	2 826	19,7%	3 041	18,5%	8%
Autre	1 441	22,3%	1 273	26,3%	-12%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2020

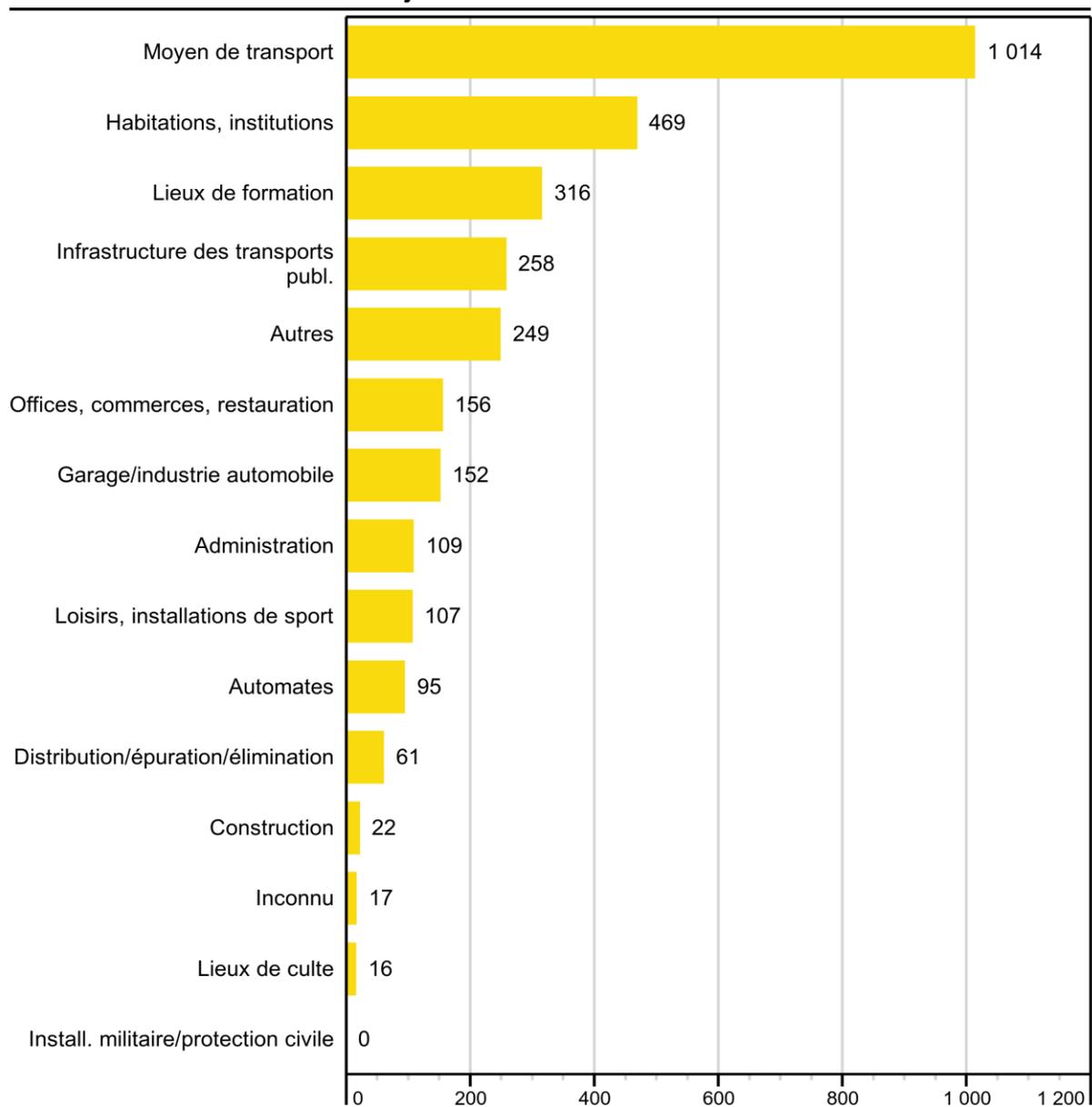
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 40: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

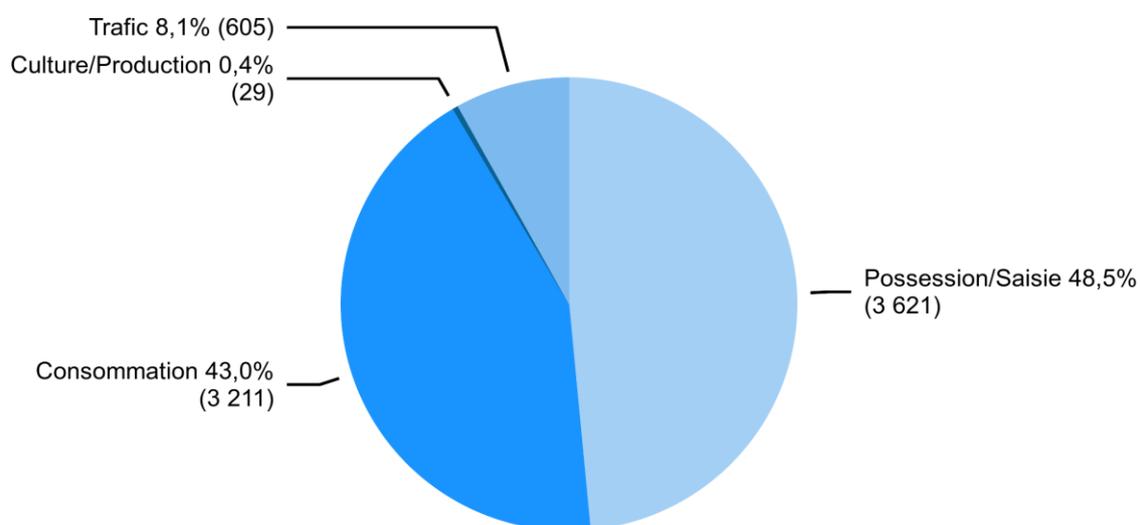
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 41: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 42: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions***Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions**

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	8 084	92,0%	7 466	91,1%	-8%
Total possession/saisie	3 894	83,5%	3 621	81,7%	-7%
Possession/saisie contravention	3 561	83,1%	3 339	81,8%	-6%
Possession/saisie délit	264	85,6%	214	80,8%	-19%
Possession/saisie crime	69	94,2%	68	82,4%	n.s.
Total consommation	3 457	99,9%	3 211	100,0%	-7%
Total culture/production	55	98,2%	29	100,0%	n.s.
Culture/production contravention	55	98,2%	29	100,0%	n.s.
Culture/production délit	0	–	0	–	n.s.
Culture/production crime	0	–	0	–	n.s.
Total trafic	676	99,7%	605	99,2%	-11%
Trafic délit	550	99,6%	453	99,3%	-18%
Trafic crime	126	100,0%	152	98,7%	21%
Total contrebande	2	100,0%	0	–	n.s.
Importation, exportation, transit contravention ⁴	–	–	0	–	–
Importation, exportation, transit délit	1	100,0%	0	–	n.s.
Importation, exportation, transit crime	1	100,0%	0	–	n.s.
Total autres infractions à la LStup⁴	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	0	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

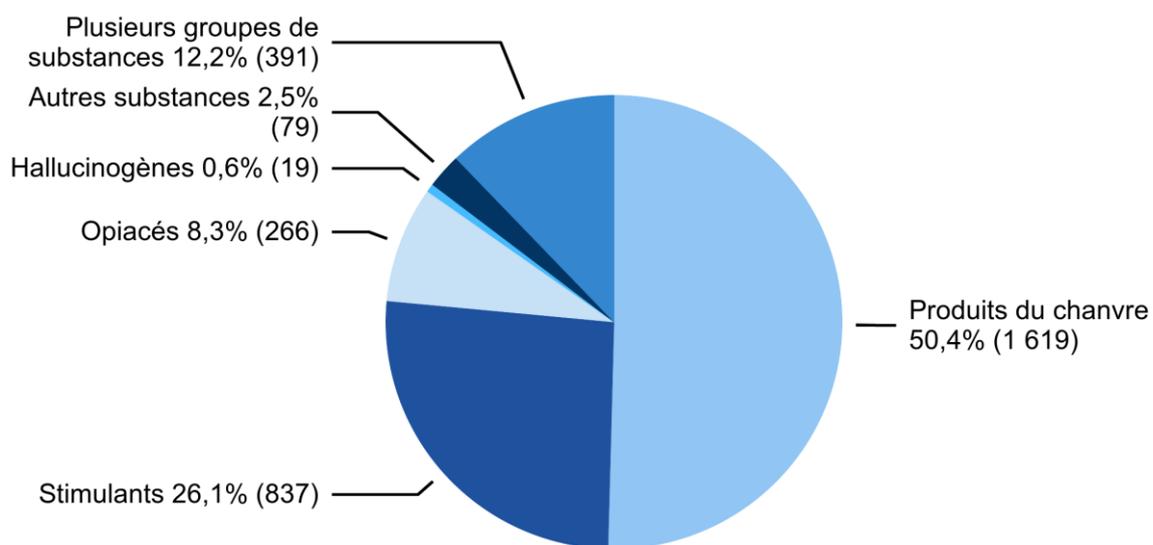
⁴ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2020

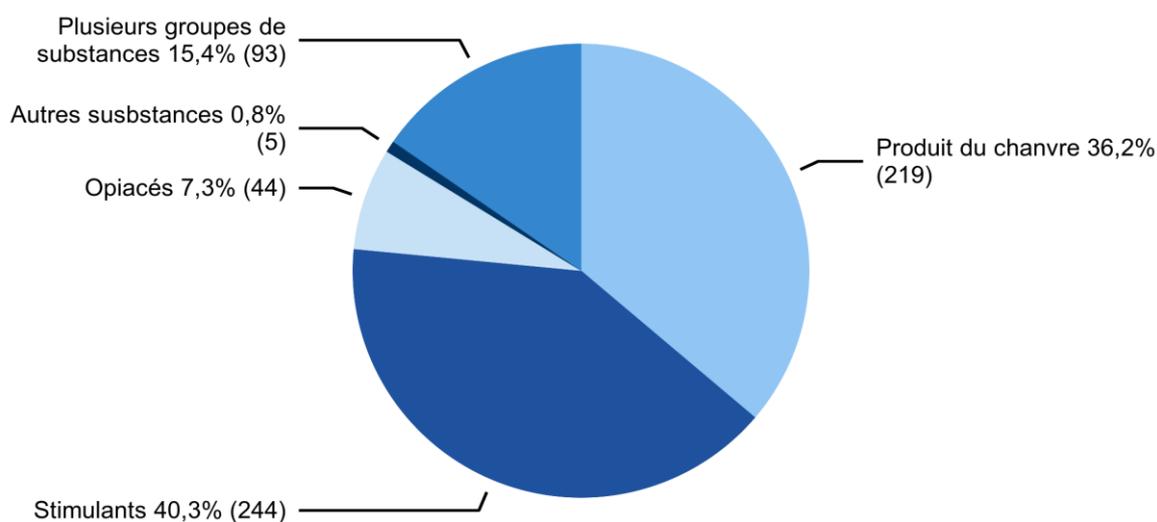
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 43: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

La catégorie « Produits du chanvre » ne contient pas les amendes d'ordre pour consommation de produits ayant des effets de type cannabinique. Le nombre de ces amendes pour 2019 se monte à 641.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 44: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	sans notion
Suisses	1 164	0	36	257	95	209	144	229	129	52	13	0
Étrangers	1 043	0	16	108	66	194	186	272	154	45	2	0
résidents	561	0	15	82	33	83	82	143	90	32	1	0
asile	66	0	0	9	9	16	13	12	4	3	0	0
autres	416	0	1	17	24	95	91	117	60	10	1	0
Suissesses	214	0	19	50	11	27	24	45	19	17	2	0
Étrangères	122	0	1	18	8	18	19	31	21	5	1	0
résidents	83	0	1	16	5	11	7	19	18	5	1	0
asile	5	0	0	1	2	0	0	2	0	0	0	0
autres	34	0	0	1	1	7	12	10	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	145	0	6	30	18	25	16	22	14	11	3	0
Étrangers	383	0	3	18	21	94	89	116	36	4	2	0
résidents	83	0	3	11	8	17	7	21	14	1	1	0
asile	23	0	0	5	1	4	6	6	1	0	0	0
autres	277	0	0	2	12	73	76	89	21	3	1	0
Suissesses	21	0	0	2	4	5	2	4	3	1	0	0
Étrangères	14	0	0	1	0	2	2	4	2	2	1	0
résidents	9	0	0	1	0	0	2	2	2	1	1	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
autres	4	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	432	66	15	3	5	0	521
Suisses	315	46	9	0	3	0	373
Étrangers	117	20	6	3	2	0	148
résidents	98	14	3	2	1	0	118
asile	5	4	1	1	0	0	11
autres	14	2	2	0	1	0	19
Total adultes	2 056	223	55	21	29	6	2 390
Suisses	905	112	31	7	17	5	1 077
Étrangers	1 151	111	24	14	12	1	1 313
résidents	501	52	11	6	4	1	575
asile	65	4	4	2	1	0	76
autres	585	55	9	6	7	0	662

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution**Décès dus à la drogue: évolution**

	2018	2019
Hommes	2	3
Femmes	1	1
Adultes	3	4
Mineurs	0	0
Suisses/esses	2	1
Étrangers/ères	1	3
Total décès dus à la drogue	3	4

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances**Loi sur les stupéfiants: saisies de substances**

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	69	82	0,009	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	2	–	–	–	817
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	26	–	0,158	–	1 084
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	3	–	70,470	–	165
Haschisch	872	39	49,773	–	–
Huile de haschisch	1	–	–	–	–
Marijuana	1 313	77	151,635	–	36
Cannabinoïdes de synthèse	6	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	91	134	0,484	–	–
Crack	5	–	0,008	–	–
Ecstasy	167	3 036	0,863	–	–
Khat	2	–	23,330	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,578	–	–
Cocaïne	1 014	5	29,894	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	53	1 009	4,931	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	403	–	2,865	–	–
Morphine-/héroïne-base	6	183	–	–	–
Opium	1	–	0,002	–	–
Méthadone	5	1	0,022	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	8	–	3,179	–	–
LSD	18	70	0,040	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	28	28	0,707	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	15	–	0,840	1 104	–
Autres substances stupéfiantes	11	139	0,084	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	121	1 576	0,719	280	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	4	64	–	–	–
Substances de coupage	5	–	1,443	–	–
Substance pas encore connue	4	–	–	–	–

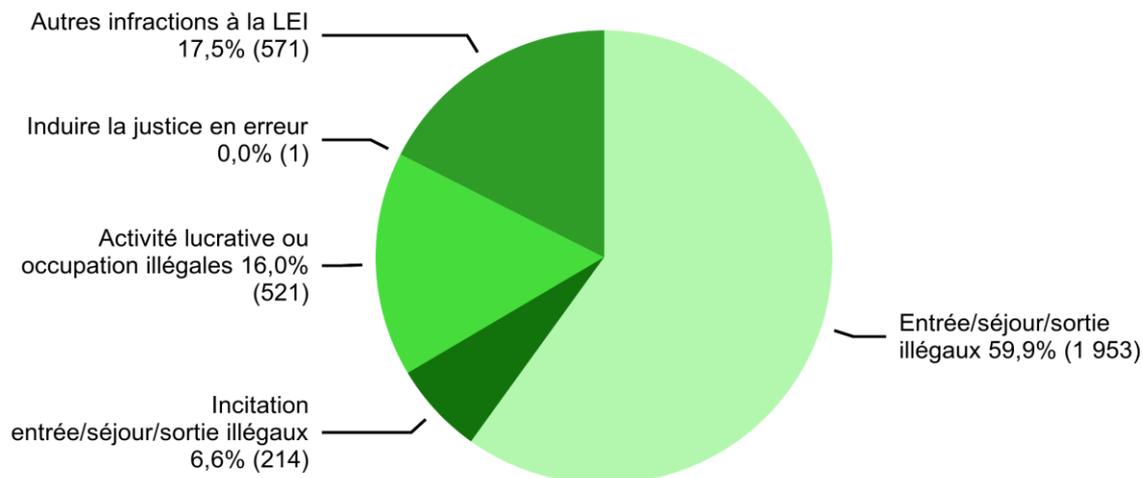
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 45: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEI	3 520	100,0%	3 260	99,8%	-7%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 153	100,0%	1 953	99,8%	-9%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	96	100,0%	116	99,1%	21%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	2 051	100,0%	1 820	99,8%	-11%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	–	13	100,0%	n.s.
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	6	100,0%	4	100,0%	n.s.
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	236	100,0%	214	100,0%	-9%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	227	100,0%	104	100,0%	-54%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	100	100,0%	–
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	10	100,0%	n.s.
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁵	9	100,0%	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	535	99,8%	521	99,6%	n.s.
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	305	99,7%	290	99,7%	-5%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	5	100,0%	6	100,0%	n.s.
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	225	100,0%	225	99,6%	n.s.
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Total induire la justice en erreur	4	100,0%	1	100,0%	n.s.
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	1	100,0%	0	–	n.s.
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	3	100,0%	1	100,0%	n.s.
Total autres infractions à la LEI	592	100,0%	571	99,8%	-4%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	590	100,0%	569	99,8%	-4%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	n.s.
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	n.s.
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LEI	2	100,0%	1	100,0%	n.s.

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

⁵ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804	45 805
Loi sur les stupéfiants (LStup)	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084	7 466
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520	3 260

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général du Code pénal	78 536	71 967	58 343	54 548	50 886	48 804	45 805
Total vie et intégrité corporelle	3 053	2 982	2 930	2 920	2 917	3 382	3 671
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	5	7	6	6	6	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	22	17	8	11	11	14	13
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	29	35	30	34	29	31
Lésions corporelles simples (Art. 123)	912	892	754	821	693	829	820
Total patrimoine	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373	29 707
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096	14 525
dont vol par effraction	9 747	9 614	6 273	6 006	4 718	4 856	3 878
dont vol à l'arrachée	536	390	234	181	199	161	134
Vol de véhicule (Art. 139) ⁶	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671	2 398
Brigandage (Art. 140)	597	419	280	248	261	229	220
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267	4 314
Escroquerie (Art. 146)	574	681	785	873	959	1 325	1 614
Extorsion et chantage (Art. 156)	101	149	81	67	73	81	92
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	13	9	7	13	11	8	11
Total honneur, domaine secret ou privé	2 035	2 004	2 215	2 346	2 647	2 893	3 189
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	203	276	272	291	328	319	329
Total liberté	13 739	13 302	9 627	9 342	7 950	7 900	6 938
Menaces (Art. 180)	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838	1 963
Contrainte (Art. 181)	29	36	49	35	30	37	45
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	1	0	5	7	3	12
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	23	25	18	28	16	29	6
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	271	282	268	304	304	291	291
Total intégrité sexuelle	752	660	625	672	627	656	685
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	277	213	190	197	165	197	195
Viol (Art. 190)	71	32	35	36	33	52	46
Exhibitionnisme (Art. 194)	82	118	97	91	54	48	50
Pornographie (Art. 197)	148	102	95	87	103	126	125
Total danger collectif	418	454	448	365	348	352	305
Incendie intentionnel (Art. 221)	252	298	297	236	196	181	152
Total autorité publique	357	315	258	254	431	312	297
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	188	193	170	166	283	256	239
Total administration de la justice	105	97	77	99	105	139	187
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	56	62	29	50	56	95	127
Autres Code pénal	803	823	748	705	805	797	826

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district**Code pénal: infractions par district**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	28 730	24 126	18 698	17 550	16 947	15 584	13 944
Riviera-Pays-d'Enhaut	8 696	7 494	6 964	6 417	6 259	5 702	6 003
Nyon	8 249	8 151	6 191	5 468	4 981	5 042	4 879
Jura-Nord vaudois	7 404	7 091	5 917	6 116	5 193	4 922	4 691
Ouest lausannois	7 240	6 997	5 983	5 467	4 767	4 971	4 223
Morges	6 136	5 789	4 531	3 969	3 773	3 748	3 522
Aigle	3 311	3 581	3 124	2 808	2 684	2 627	2 697
Lavaux-Oron	3 870	3 662	2 860	2 743	2 500	2 338	2 372
Broye-Vully	3 071	2 944	2 539	2 349	2 505	2 394	2 067
Gros-de-Vaud	1 810	2 132	1 489	1 585	1 267	1 436	1 407
Inconnu VD	19	0	47	76	10	40	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune**Code pénal: infractions par commune**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	27 245	22 211	17 274	16 210	15 574	14 106	12 524
Yverdon-les-Bains	3 890	3 500	2 940	2 925	2 538	2 337	2 283
Montreux	3 428	2 823	2 664	2 421	2 603	2 230	2 457
Vevey	3 161	2 568	2 261	2 085	2 050	1 768	1 890
Nyon	2 676	2 118	1 675	1 694	1 507	1 523	1 293
Renens (VD)	2 094	2 091	1 799	1 601	1 408	1 502	1 358
Morges	2 223	1 728	1 355	1 251	1 097	1 117	989
Prilly	1 350	1 269	1 153	1 086	929	903	595
Payerne	1 434	1 078	779	912	834	785	710
Pully	1 317	1 121	765	820	866	779	641
Aigle	1 051	1 098	885	744	786	723	734
Ecublens (VD)	1 083	1 022	957	872	683	687	705
Gland	1 179	972	877	805	603	653	679
Crissier	963	920	752	675	520	573	530
La Tour-de-Peilz	878	808	813	643	540	558	621
Le Mont-sur-Lausanne	537	785	511	418	451	555	581
Bussigny	728	752	543	457	556	536	442
Epalinges	459	560	418	495	556	508	453
Chavannes-près-Renens	567	531	514	459	435	430	344
Bex	467	450	496	443	350	427	508
Lutry	812	650	534	590	473	423	494
Rolle	620	581	430	377	361	395	422
Ollon	399	493	394	305	318	377	371
Moudon	458	536	453	385	378	371	375
Villeneuve (VD)	574	566	411	492	462	356	404
Avenches	343	388	428	323	337	325	299
Orbe	486	559	374	356	320	314	274
Aubonne	333	403	305	320	226	276	228
Saint-Sulpice (VD)	391	333	219	257	195	276	215
Echallens	265	246	257	303	221	274	224
Saint-Prex	311	365	295	277	198	268	245
Blonay	211	280	192	272	218	261	200
Sainte-Croix	251	323	306	302	334	260	254
Grandson	274	288	255	593	343	246	242
Saint-Légier-La Chiésaz	239	243	271	213	179	246	238
Yvonand	189	210	219	208	191	243	176
Coppet	447	430	278	217	208	239	270
Le Chenit	227	234	294	218	145	239	152
Penthalaz	253	286	173	242	148	236	163
Oron	312	348	349	233	238	235	293
Autres communes	14 411	15 800	12 475	11 049	10 507	10 244	9 929

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions à la LStup⁷	15 789	12 014	11 404	12 321	11 848	8 084	7 466
Total possession/saisie	8 194	6 303	5 879	6 475	6 143	3 894	3 621
Possession/saisie contravention	7 753	5 871	5 474	5 969	5 691	3 561	3 339
Possession/saisie délit	341	370	349	385	376	264	214
Possession/saisie crime	100	62	56	121	76	69	68
Total consommation	6 734	4 776	4 580	4 880	4 818	3 457	3 211
Total culture/production	73	79	101	70	91	55	29
Culture/production contravention	66	74	90	48	82	55	29
Culture/production délit	7	5	10	15	9	0	0
Culture/production crime	0	0	1	7	0	0	0
Total trafic	776	842	820	886	779	676	605
Trafic délit	607	707	713	683	645	550	453
Trafic crime	169	135	107	203	134	126	152
Total contrebande	12	14	24	10	17	2	0
Importation, exportation, transit contravention ⁸	–	–	–	–	–	–	0
Importation, exportation, transit délit	9	8	15	3	6	1	0
Importation, exportation, transit crime	3	6	9	7	11	1	0
Total autres infractions à la LStup⁸	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	0
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 *Loi sur les stupéfiants: infractions par district*

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	8 262	6 797	6 316	6 612	6 040	4 102	3 651
Jura-Nord vaudois	1 519	1 212	1 111	1 711	1 684	910	967
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 378	974	1 064	1 227	1 320	980	901
Nyon	2 012	1 028	1 088	806	921	619	645
Morges	610	427	538	478	370	333	385
Ouest lausannois	585	527	370	426	361	303	246
Broye-Vully	254	281	156	292	358	255	237
Aigle	722	381	409	377	417	232	170
Lavaux-Oron	322	269	224	205	194	212	156
Gros-de-Vaud	125	118	126	183	179	138	108
Inconnu VD	0	0	2	4	4	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

⁸ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune***Loi sur les stupéfiants: infractions par commune**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	8 036	6 575	6 092	6 408	5 814	3 923	3 393
Yverdon-les-Bains	778	786	610	1 043	898	453	537
Montreux	640	435	464	444	441	403	380
Vevey	594	431	454	577	607	400	334
Nyon	1 461	732	706	395	465	294	244
Morges	374	213	310	209	150	128	203
Le Mont-sur-Lausanne	138	171	183	133	140	98	163
Vallorbe	290	60	117	200	228	105	130
Payerne	156	172	73	155	184	118	101
Renens (VD)	248	212	169	239	193	146	99
La Tour-de-Peilz	53	32	44	72	137	63	86
Gland	115	69	133	105	61	52	77
Orbe	115	107	92	142	175	46	77
Epalinges	56	34	18	41	53	53	76
Sainte-Croix	88	42	44	44	112	98	60
Aigle	178	119	117	195	151	84	57
Moudon	38	33	29	36	68	57	57
Chavannes-de-Bogis	55	28	12	48	62	48	50
Rolle	44	32	52	56	39	39	47
Pully	162	104	38	33	51	78	41
Bussigny	68	48	33	25	42	31	38
Prilly	140	150	81	59	32	29	38
Grandson	25	101	80	58	76	38	33
Bex	236	155	164	58	64	46	31
Coppet	42	24	46	23	25	30	31
Prangins	14	29	13	18	26	8	29
Chavornay	42	39	58	54	17	27	28
Ecublens (VD)	23	44	37	60	49	43	27
La Sarraz	10	17	4	16	13	14	27
Oron	21	54	53	66	37	31	26
Corsier-sur-Vevey	16	13	27	47	51	37	24
Echallens	26	31	75	91	98	46	24
Le Chenit	28	11	54	60	43	48	23
Saint-Prex	43	30	32	14	17	8	23
Saint-Légier-La Chiésaz	18	10	14	7	21	11	22
Bursins	26	12	10	19	10	8	21
Signy-Avenex	2	8	6	4	10	8	21
Villeneuve (VD)	80	40	43	44	56	28	21
Crans-près-Céligny	39	14	14	21	30	18	20
Ollon	78	24	28	17	25	26	20
Autres communes	1 193	773	775	985	1 077	863	727

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général infractions à la LEI	5 853	5 620	4 459	5 167	4 070	3 520	3 260
Total entrée/séjour/sortie illégaux	3 909	3 819	3 323	3 785	2 671	2 153	1 953
Entrée illégale (y.c. par négligence)	431	413	465	655	105	96	116
Séjour illégal	3 472	3 405	2 847	3 118	2 557	2 051	1 820
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	1	0	1	5	0	0	13
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	5	1	10	7	9	6	4
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	124	181	203	239	222	236	214
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	122	169	185	174	214	227	104
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	7	1	0	0	100
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	1	0	4	1	0	0	10
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁹	1	12	7	63	8	9	-
Total activité lucrative ou occupation illégaux	947	786	699	656	608	535	521
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	630	543	415	401	350	305	290
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	285	216	238	80	4	5	6
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	32	27	46	175	254	225	225
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	49	119	23	52	9	4	1
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	47	117	16	51	3	1	0
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	2	7	1	6	3	1
Total autres infractions à la LEI	824	715	211	435	560	592	571
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	677	620	176	402	557	590	569
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	18	15	2	4	0	0	1
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	121	73	25	26	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	4	3	1	0	2	0	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	4	3	6	2	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	-	-	-	-	-	-	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Autres infractions à la LEI	0	1	1	1	1	2	1

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

⁹ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4.1.9 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district***Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	3 052	2 863	2 062	2 202	1 862	1 487	1 279
Jura-Nord vaudois	528	602	559	793	620	549	612
Riviera-Pays-d'Enhaut	554	482	426	492	452	428	366
Nyon	400	305	259	335	386	403	328
Broye-Vully	155	118	182	294	165	170	181
Ouest lausannois	482	574	360	391	169	118	149
Morges	220	276	249	251	172	146	148
Aigle	305	261	231	268	141	105	104
Lavaux-Oron	87	94	40	40	54	81	75
Gros-de-Vaud	70	45	66	98	47	29	18
Inconnu VD	0	0	25	3	2	4	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune***Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lausanne	2 988	2 791	2 028	2 121	1 798	1 402	1 229
Yverdon-les-Bains	246	319	302	431	380	323	404
Vevey	139	162	115	227	297	269	243
Payerne	72	78	98	139	84	113	113
Vallorbe	125	138	143	214	124	121	108
Montreux	262	288	248	196	100	103	74
Renens (VD)	215	180	117	198	80	56	64
Nyon	131	66	50	49	104	62	49
Morges	55	86	75	95	72	70	46
Aigle	58	55	39	115	60	35	43
Chavannes-de-Bogis	30	30	23	28	39	66	35
Sainte-Croix	35	10	39	36	32	38	32
Prilly	92	211	85	88	34	9	31
Coppet	13	22	24	20	51	36	30
Le Mont-sur-Lausanne	14	36	21	38	39	53	26
Bex	147	123	110	75	23	31	25
Bussigny	39	27	30	21	20	15	24
La Tour-de-Peilz	42	12	19	30	16	27	22
Mies	13	15	15	9	20	25	22
Crans-près-Céligny	22	17	7	22	15	27	21
Epalinges	21	16	10	14	13	20	21
Gland	43	14	33	18	21	18	21
Rolle	6	19	4	37	21	21	20
Tannay	4	7	6	6	0	15	20
Pully	10	12	5	7	10	43	19
Cossonay	56	33	14	28	5	4	15
Eysins	10	0	0	22	1	2	15
La Sarraz	17	6	5	16	10	15	15
Lutry	8	4	5	3	17	5	15
Founex	5	28	8	15	13	24	14
Moudon	13	16	25	37	30	7	14
Commugny	33	4	12	4	9	5	12
Crissier	55	71	33	47	11	15	12
Saint-Légier-La Chiésaz	29	8	13	4	7	2	12
Trélex	0	0	6	5	0	8	12
Chavornay	14	31	5	11	4	15	11
Corcelles-près-Payerne	2	1	13	32	3	8	11
Ollon	21	6	24	12	10	11	11
Saint-Prex	9	18	20	2	13	3	11
Lucens	17	4	17	18	12	12	10
Autres communes	742	656	613	677	472	386	328

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violence	5 761	5 375	5 191	5 031	5 250	5 887	6 280
Violence grave (exercée)	119	83	85	83	84	101	94
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	25	22	15	17	17	20	17
Homicides avec arme à feu	2	2	1	4	3	4	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	11	13	8	9	9	10	9
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	1	0	0	0
Homicides avec violence physique	10	3	5	2	4	4	3
Homicides autre instrument	2	3	1	1	0	2	5
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	1	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	29	35	30	34	29	31
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	3	8	4	3	8	1	5
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	16	18	26	23	22	22	22
Lés. corp. graves autre instrument	1	2	2	3	3	4	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	1	2	1	1	2	2
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	71	32	35	36	33	52	46
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 793	3 578	3 404	3 342	3 467	3 867	4 131
Lésions corporelles simples (Art. 123)	912	892	754	821	693	829	820
Voies de fait (Art. 126)	1 914	1 791	1 973	1 906	2 046	2 272	2 578
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁰	27	53	24	0	9	73	58
<i>Nombre d'affaires</i>	9	5	3	0	2	8	9
Participation à agression (Art. 134) ¹⁰	50	98	44	42	18	57	52
<i>Nombre d'affaires</i>	41	46	35	32	16	36	21
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	597	419	280	248	261	229	220
Contrainte (Art. 181)	29	36	49	35	30	37	45
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	1	0	0	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	23	25	18	28	16	29	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	52	71	92	95	111	85	112
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	188	193	170	166	283	256	239
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 849	1 714	1 702	1 606	1 699	1 919	2 055
Menaces (Art. 180)	1 748	1 565	1 621	1 539	1 626	1 838	1 963
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	101	149	81	67	73	81	92

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 44: Infractions de violence

¹⁰ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 *Infractions de violence domestique***Infractions de violences domestiques**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violences domestiques	2 623	2 530	2 847	2 931	2 894	3 337	4 180
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	5	3	3	3	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	10	7	5	3	2	8	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	9	10	3	6	3	3
Lésions corporelles simples (Art. 123)	168	151	115	105	111	151	155
Voies de fait (Art. 126)	850	827	988	995	987	1 130	1 490
Mise en danger vie (Art. 129)	10	8	10	7	5	5	8
Injure (Art. 177)	657	647	794	835	878	954	1 339
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	66	48	58	74	64	89	53
Menaces (Art. 180)	696	657	685	703	648	769	886
Contrainte (Art. 181)	9	10	19	8	10	8	16
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	12	7	14	5	7	2
Actes sexuels enfant (Art. 187)	48	53	41	54	51	65	64
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	1	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	38	48	54	53	49	75
Viol (Art. 190)	31	11	11	8	10	19	14
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	3	2	3	4	1
Autres articles du CP ¹¹	35	47	47	62	57	73	64

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

¹¹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine**Infractions contre le patrimoine**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total patrimoine	57 274	51 330	41 415	37 845	35 056	32 373	29 707
Appr. illégitime (Art. 137)	172	176	152	183	281	324	397
Abus de confiance (Art. 138)	268	326	311	298	293	284	319
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	32 254	27 668	21 785	19 614	18 224	16 096	14 525
Vol de véhicule (Art. 139) ¹²	2 660	3 188	3 446	2 679	2 918	2 671	2 398
Brigandage (Art. 140)	597	419	280	248	261	229	220
Soustraction de chose (Art. 141)	1	0	1	1	4	5	3
Soustraction de données (Art. 143)	59	52	34	18	13	30	31
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	24	47	43	19	33	36	59
Dom. à la propriété (Art. 144)	5 391	5 456	4 965	4 857	4 505	4 267	4 314
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	14 014	12 293	8 758	7 946	6 623	6 016	4 837
Escroquerie (Art. 146)	574	681	785	873	959	1 325	1 614
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	684	507	456	697	540	660	598
Filouterie d'auberge (Art. 149)	36	35	32	34	36	41	37
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	151	68	56	65	49	76	48
Extorsion et chantage (Art. 156)	101	149	81	67	73	81	92
Gestion déloyale (Art. 158)	20	32	11	14	19	23	12
Détournement de salaire (Art. 159)	1	0	1	1	0	7	2
Recel (Art. 160)	167	124	87	106	109	77	81
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	4	2	2	2	1	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	1	0	3	2	4	1
Autres infractions contre le patrimoine	95	104	129	120	112	120	119

© OFS, Neuchâtel 2020

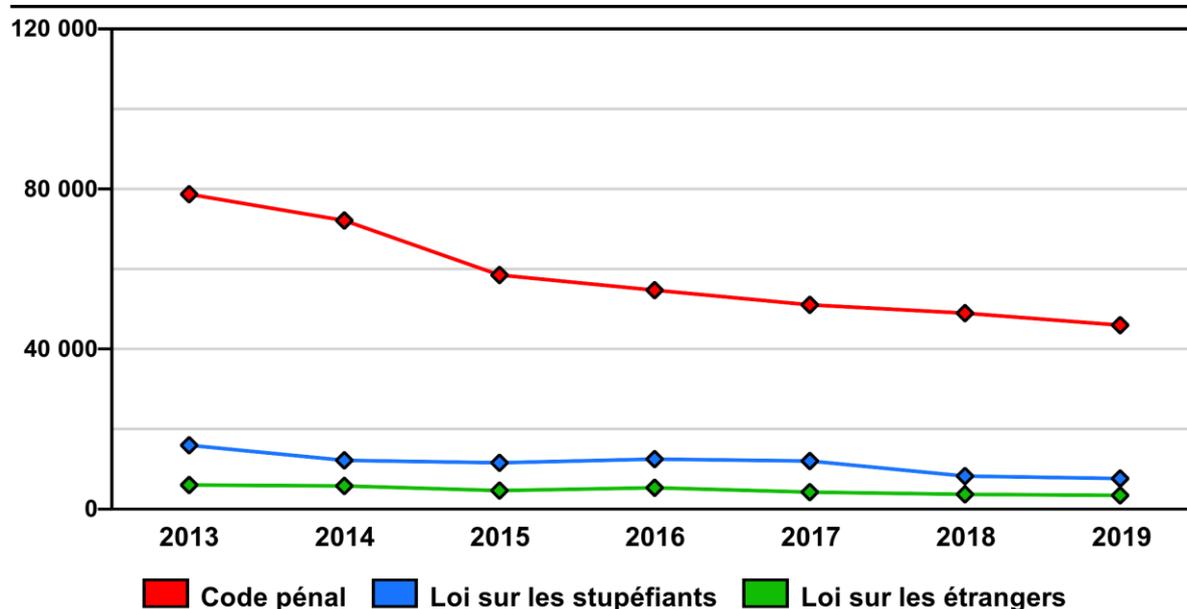
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine¹² Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

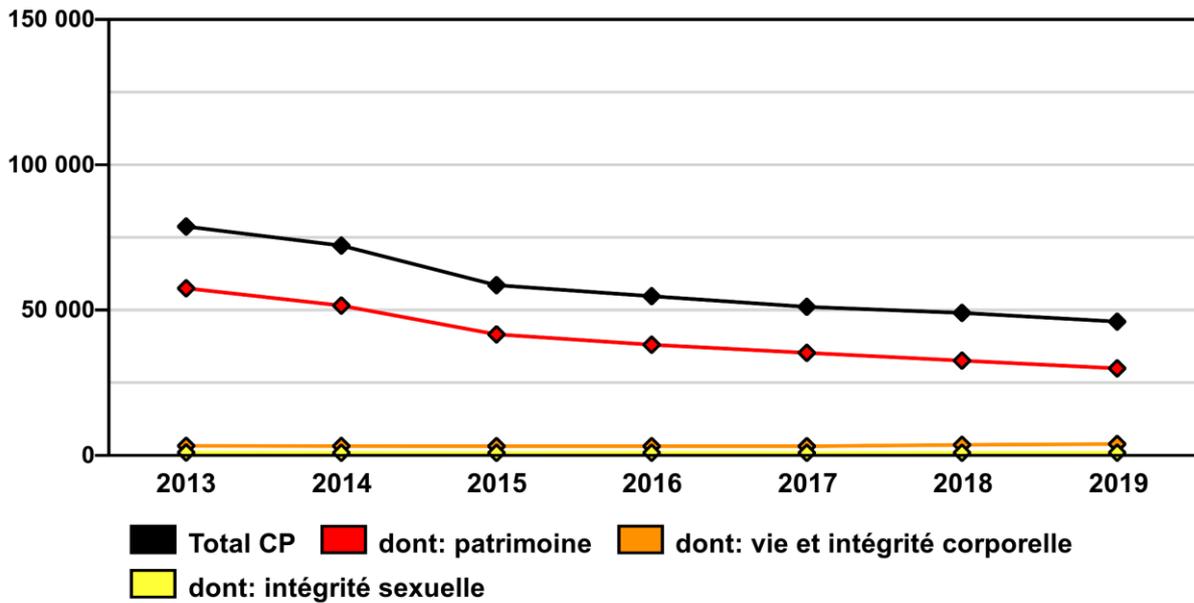
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 46: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

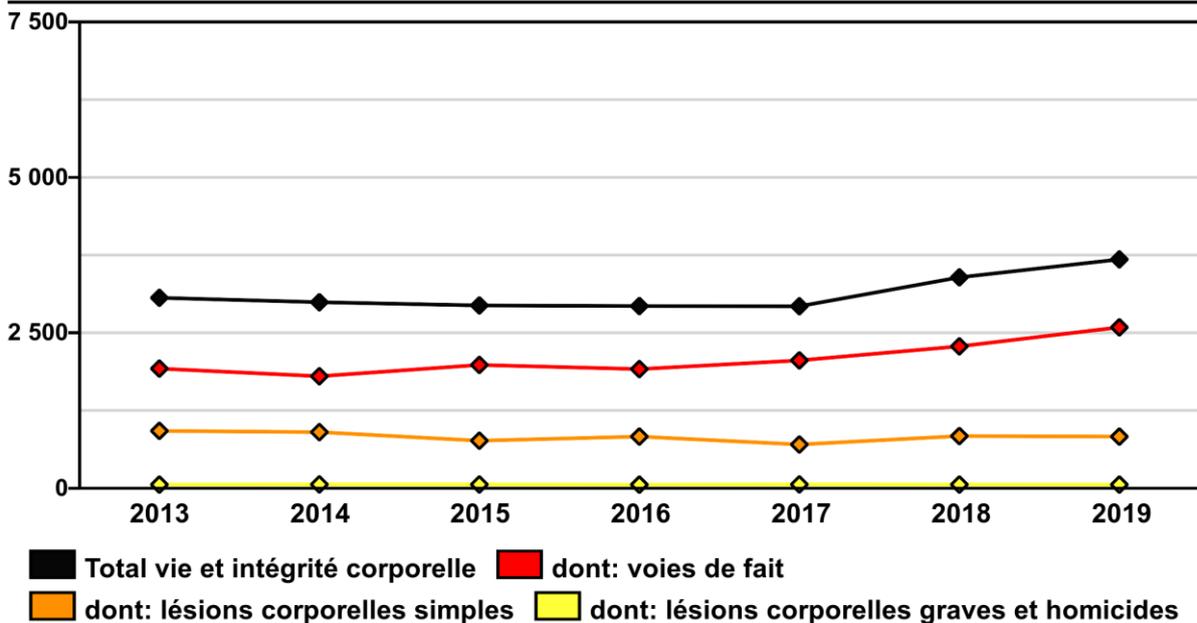
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 47: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

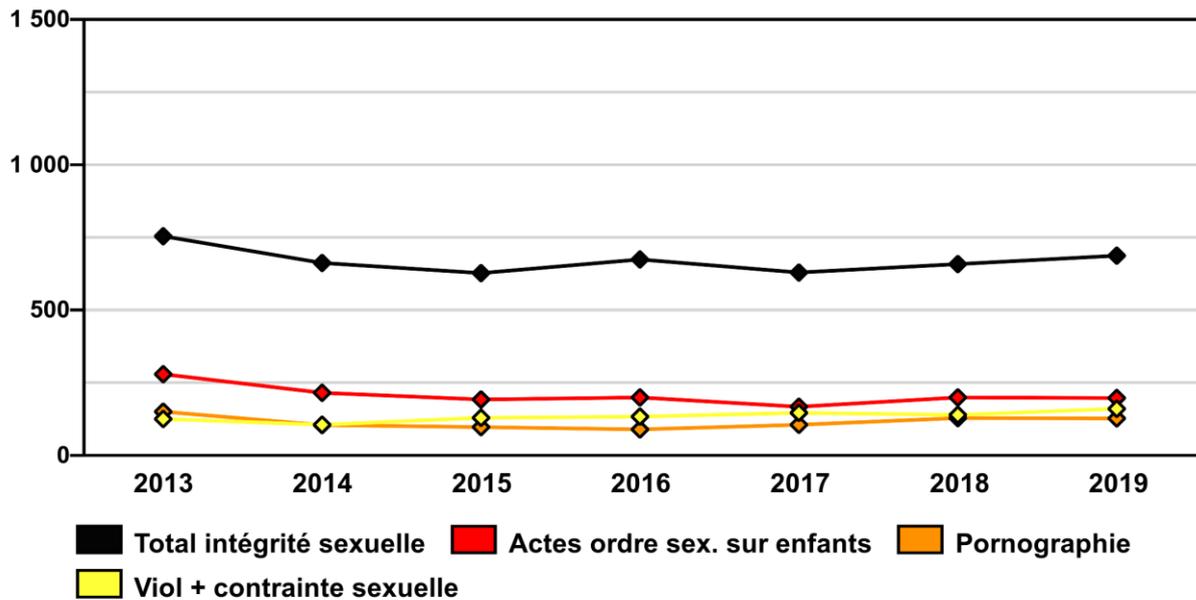
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 48: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

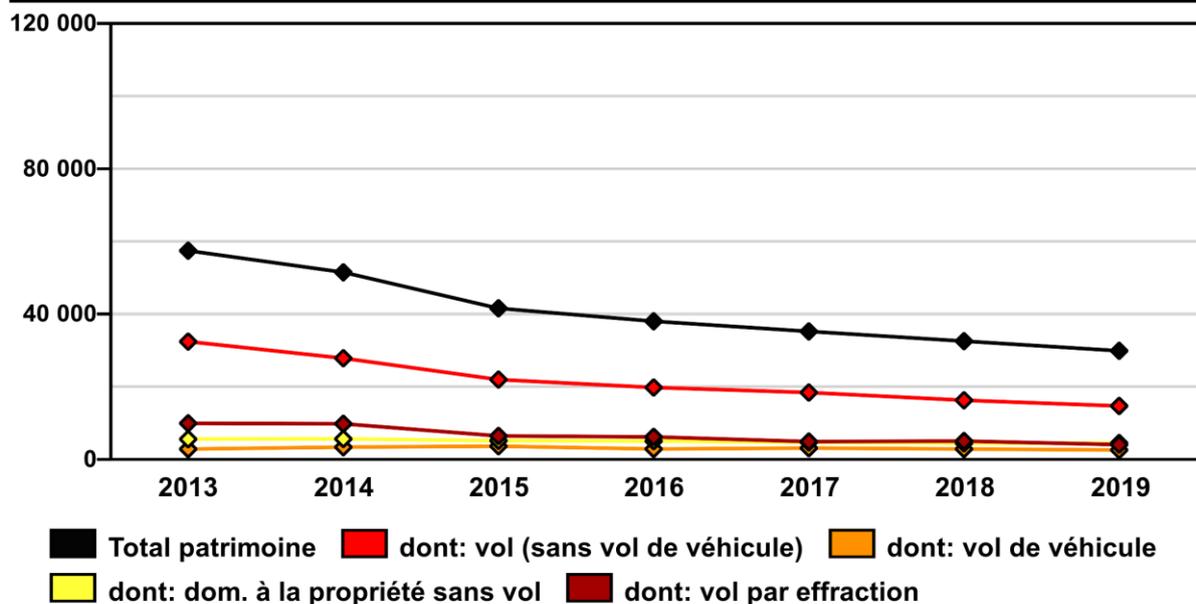
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 49: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

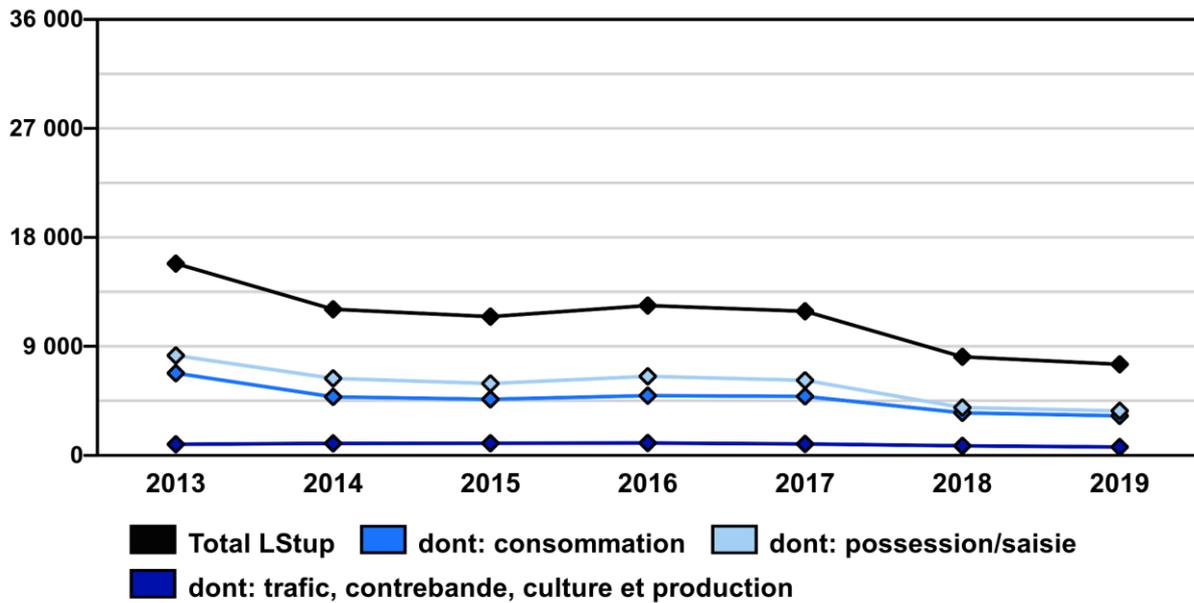
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 50: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹³

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 51: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées x 1000}}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans x 1000}}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	15
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	17
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	24
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	26
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district.....	28
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	30
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	31
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	35
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	37
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	38
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	39
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	39
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu .	40
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	40
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	45
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	46
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	48
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	53
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	54
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	55
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	58
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	59
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	63
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	65
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	66
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	66
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	67
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	68
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	70
Tableau 34: Infractions selon la loi	71
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	72
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	73
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	74
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	75
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	75
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	76
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	77
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district.....	78
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	79
Tableau 44: Infractions de violence	80
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	81
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	82
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 48: Loi sur la circulation routière: élucidations et évolution des infractions	Erreur ! Signet non défini.

7 Index des figures

Figure 1 : Évolution annuelle des infractions, supplément cantonal	6
Figure 2 : Évolution annuelle des prévenus, supplément cantonal	7
Figure 3 : Distribution des domaines de cybercriminalité, supplément cantonal	8
Figure 4 : Évolution annuelle des escroqueries, supplément cantonal	8
Figure 5 : Principaux modes opératoires des cyber-escroqueries, supplément cantonal	9
Figure 6 : Évolution annuelle des cambriolages, supplément cantonal.....	10
Figure 7 : Évolution annuelle dommages à la propriété, supplément cantonal	10
Figure 8 : Évolution annuelle des violences domestiques, supplément cantonal.....	11
Figure 9 : Évolution mensuelle des consommations de stupéfiants (contravention et AO), supplément cantonal	12
Figure 10 : Amende d'ordre pour la consommation de stupéfiant, supplément cantonal.....	13
Figure 11: Répartition des infractions selon la loi	14
Figure 12: Répartition selon les titres du Code pénal	16
Figure 13: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	18
Figure 14: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	19
Figure 15: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	21
Figure 16: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	23
Figure 17: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	25
Figure 18: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district.....	27
Figure 19: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune.....	29
Figure 20: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	32
Figure 21: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	32
Figure 22: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	33
Figure 23: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	33
Figure 24: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	41
Figure 25: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	43
Figure 26: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	43
Figure 27: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	44
Figure 28: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	44
Figure 29: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	47
Figure 30: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	49
Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	50
Figure 32: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	51
Figure 33: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	52
Figure 34: Brigandage selon l'instrument.....	54
Figure 35: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	55
Figure 36: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	56
Figure 37: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	57
Figure 38: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	58
Figure 39: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	59
Figure 40: Vandalisme selon le mode opératoire.....	60
Figure 41: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	61
Figure 42: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	62
Figure 43: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	64
Figure 44: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	65
Figure 45: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	69
Figure 46: Infractions selon la loi	83
Figure 47: Code pénal: sélection de titres.....	84
Figure 48: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	84
Figure 49: Infractions contre l'intégrité sexuelle	85
Figure 50: Infractions contre le patrimoine.....	85
Figure 51: Infractions à la loi sur les stupéfiants	86